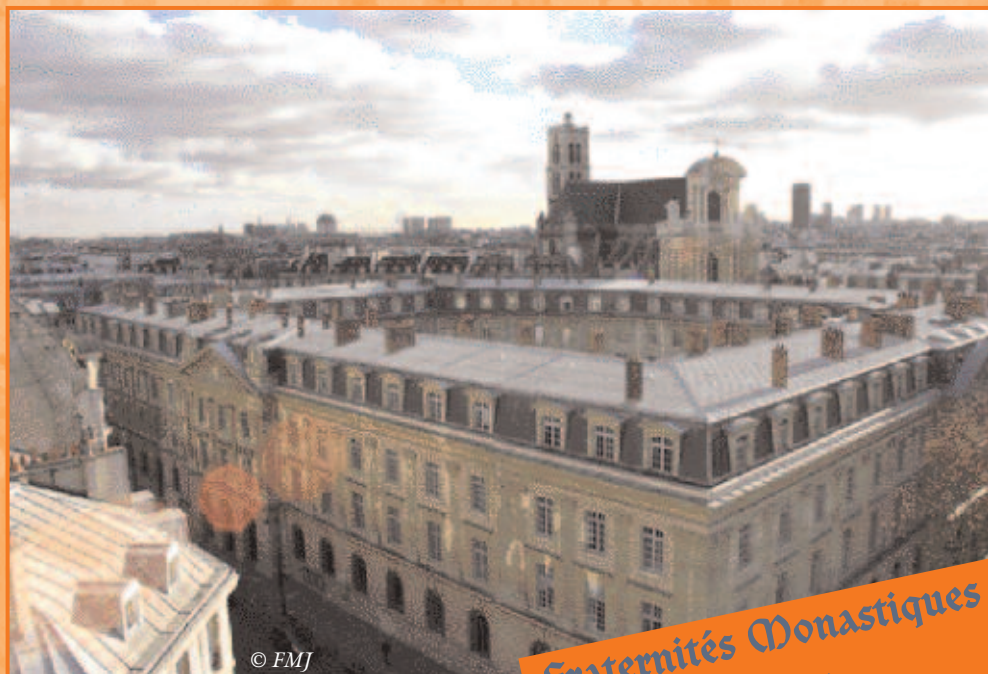


# Les Amis des Monastères

N° 139 - JUILLET 2004 - TRIMESTRIEL - 4 €



© FMJ

*Fraternités Monastiques  
de Jérusalem*

# La Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

**"FONDATION DES MONASTERES"**

**83/85, rue Dutot**

**75015 PARIS**

**Tél. 01 45 31 02 02**

**Fax 01 45 31 02 10**

**E-mail : [fondationdesmonasteres@wanadoo.fr](mailto:fondationdesmonasteres@wanadoo.fr)**

**[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)**

**CCP 3 041 212 F LA SOURCE**

# Les Amis des Monastères

*revue trimestrielle*

*Photo de couverture :*

*Saint Gervais Paris*

© 2004 – FMJ

## LES AMIS DES MONASTERES

ISSN: 1250-5188

Dépôt légal :  
n° 03-226 - juillet 2004

Commission paritaire :  
N° 1007 G 82214 du  
10 octobre 2002

Directeur de la publication :  
Mère Myriam Fontaine

Rédaction :  
Tél. : ..... 01 45 31 02 02  
Fax : ..... 01 45 31 02 10

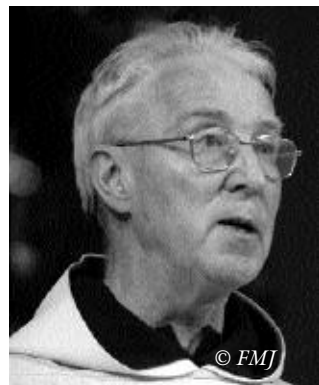
Impression :  
Atelier Claire Joie  
Monastère des Clarisses  
38344 Voreppe CEDEX  
Tél. Mon. : ..... 04 76 50 26 03  
Numéris : ..... 04 76 50 87 52  
Fax : ..... 04 76 50 17 17  
E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

### N° 139 – Juillet 2004

Éditorial : <i>Au milieu des hommes, images de Dieu</i> <i>Frère Pierre-Marie, Prieur Général</i> .....	5
Qui sont les fraternités monastiques de Jérusalem ? .....	7
Au coeur des villes, au coeur de Dieu .....	9
Le Livre de Vie .....	21
Adresses et Publications .....	23
Les fraternités laïques de Jérusalem .....	24
Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 4 mai 2004 .....	28
Le nouveau Conseil d'Administration .....	40
Chronique juridique <i>Réflexions sur la laïcité</i> <i>Père Achille Mestre</i> .....	42
Echos de la Fondation .....	48
Recensions .....	49
Annonces .....	54

## Éditorial



### AU MILIEU DES HOMMES, IMAGES DE DIEU

*Les Fraternités Monastiques de Jérusalem, fondées en l'église Saint-Gervais de Paris, le jour de Toussaint 1975, ont pour mission de vivre au cœur des villes, au cœur de Dieu.*

*La prière de Jésus disant : «Père, je ne te demande pas de les retirer du monde, mais de les garder du mal» (Jn 17,15) oriente toute leur vie et éclaire l'essentiel de leur vocation. La plus belle image de Dieu étant dans l'homme, c'est à travers la cité des hommes qu'ils veulent prier et rencontrer Dieu. Et c'est en révélant par leur vie contemplative et fraternelle la présence de Dieu au cœur du*

*monde qu'ils veulent servir et rejoindre les hommes en quête de Dieu.*

*Pour cela, moines et moniales de Jérusalem s'efforcent de mettre la prière dans la ville et de porter la ville dans leur prière, de creuser une oasis dans le «désert» de la solitude, de l'inquiétude, de la quête ou de l'indifférence, en faisant vivre un espace de silence et de prière qui soit en même temps un lieu d'accueil et de partage.*

*Vivant au rythme de la ville, ils assurent, dans l'église qui leur est confiée, la liturgie quotidienne au cœur de la cité,*

sachant que «si le Seigneur ne garde la cité, en vain la garde veille» (Ps 126,1). Moines et moniales de Jérusalem chantent la liturgie chaque jour, matin, midi et soir. «Si tu veux savoir ce que nous croyons, viens voir ce que nous chantons», disait saint Augustin. Au matin, les laudes avec ceux qui partent au travail. À midi, l'office du milieu du jour, pendant la pause du travail. Et le soir, les vêpres et l'Eucharistie, avec ceux qui rentrent du travail. Chantée entièrement en polyphonie, sur le schéma romain mais au carrefour de l'Orient et de l'Occident chrétiens, la liturgie reste ouverte aux apports du Renouveau et aux appels de l'œcuménisme.

Moines et moniales ont toutes leurs liturgies en commun, sans qu'il s'agisse pour autant d'un monachisme mixte. Les deux communautés de frères et de sœurs ont chacune leur habitation propre, un gouvernement indépendant et leur financement particulier.

Le Livre de Vie, qui leur sert de tracé spirituel et de référence commune, donne l'essentiel de leur vie monastique et les lignes fondamentales de leur vocation propre. Il leur rappelle comment aimer, prier, travailler, accueillir et faire silence, comment être chaste, pauvre, obéissant, humble et joyeux et tout cela en vivant au cœur du monde, au cœur des villes, en Église et en fils et filles de Jérusalem. Moine dans la ville (Bayard, 2003) explicite plus en détail le comment et le pourquoi de leur vocation.

Moines et moniales citadins, ils portent ce nom de «Jérusalem», car Jérusalem est la patronne de toutes les villes, le lieu où le Christ a vécu, est mort et ressuscité, où l'Église a été fondée et où sont nées les premières communautés chrétiennes, une ville également sainte pour les juifs, les chrétiens et les musulmans, et l'espérance du ciel vers lequel nous sommes tous en marche.

FRÈRE PIERRE-MARIE  
PRIEUR GÉNÉRAL

# QUI SONT LES FRATERNITES MONASTIQUES DE JERUSALEM ?

---

C'est le jour de Toussaint 1975 qu'est née à Paris, en l'église Saint-Gervais, avec l'accord du Cardinal Marty, alors Archevêque de Paris, la première communauté monastique de Jérusalem. Son fondateur, le Père Pierre-Marie Delfieux, prêtre du diocèse de Rodez, avait été aumônier universitaire en Sorbonne, à la fin des années soixante, puis était parti vivre en ermite dans le Hoggar saharien, à l'Assekrem où Charles de Foucauld avait, lui aussi, au début du XXe siècle, construit un ermitage. Il en était revenu avec l'intuition que le véritable «désert» étant aujourd'hui urbain, c'est dans les villes, où vivent la majeure partie de nos contemporains, qu'il fallait désormais établir des espaces de prière, ouverts à tous, animés par des moines qui, sans rien renier des exigences traditionnelles du monachisme, les adapteraient aux besoins de notre temps. Son intuition rejoignait celle du Cardinal Marty qui, peu de temps auparavant, avait lancé un appel pour que se lèvent des «moines du XXIe siècle». Il confia donc au Père Delfieux l'église

Saint-Gervais, proche de l'Hôtel de Ville et des quais, des quartiers du Marais et des Halles, au cœur de Paris, pour qu'il y établisse sa première communauté.

Depuis 1975, d'autres communautés sont nées, de moines, de moniales, et aussi de laïcs vivant de la même spiritualité ; des fondations ont été faites dans de grandes villes européennes et en des hauts lieux qui drainent de nombreux visiteurs et pèlerins. À la demande du Cardinal Turcotte, une première fondation outre-Atlantique va s'établir à la basilique du Saint-Sacrement de Montréal, le 26 septembre 2004.

Vivant au rythme de la ville, travaillant au-dehors et à mi-temps, alliant à une vie de silence et d'oraison les exigences de l'accueil et du partage, les Fraternités de Jérusalem, insérées dans le cadre de l'Église locale, assurent matin, midi et soir la liturgie quotidienne au cœur de la cité. Elles rappellent ainsi aux habitants des grandes villes modernes qu'il est possible d'être contemplatif dans la réalité la plus marquante d'aujourd'hui, le

phénomène urbain, de vivre au cœur du monde sans épouser l'esprit du monde, de remonter à la source du radicalisme évangélique, en s'appuyant sur une solide tradition, mais pour l'ouvrir librement aux exigences de notre temps.

Érigées, le 31 mai 1996, par le Cardinal Jean-Marie Lustiger, en Institut Religieux, elles forment deux Instituts : celui des Frères de Jérusalem et celui des Sœurs de Jérusalem, dont les membres chantent en commun la liturgie, mais qui ont, l'un par rapport à l'autre, pleine autonomie de gouvernement, de logement et de financement. Les deux Instituts de moines et de moniales, tout en ayant des constitutions similaires, ont respectivement à leur tête un prieur général et une prieure générale. À ce jour, ils comptent

170 membres, regroupant une trentaine de nationalités. Les Fraternités Monastiques de frères et de sœurs réparties en différentes villes (Paris, Strasbourg, Florence, Bruxelles, Montréal) ainsi qu'en des hauts lieux (Vézelay et Le Mont-Saint-Michel) et des maisons accueillant pour des retraites en solitude (Magdala, en Sologne ; Gamogna, près de Florence) forment entre elles la «Communion de Jérusalem».

Auprès des Fraternités Monastiques sont nées des Fraternités Apostoliques, plus liées à leur Église diocésaine (Ossun près de Lourdes ; Pistoia, en Italie) et des Fraternités Laïques qui partagent la même spiritualité selon les exigences de leur état de vie. Toutes ensemble forment la «Famille de Jérusalem».



© FMJ

M. LE CARDINAL MARTY

# «AU CŒUR DES VILLES, AU CŒUR DE DIEU»

---



Parlant de notre future naissance, à la Toussaint de l'Année Sainte 1975, le Cardinal François Marty se plaisait à nous présenter comme «*les moines de l'an 2000*». Nous n'avons jamais pris cela comme un label d'avenir, mais plutôt comme un appel réaliste à nous dire : «Nous n'avons que vingt-cinq ans pour essayer de le devenir !» Approchant maintenant notre trentième anniversaire,

nous pouvons percevoir plus clairement les notes qui typent ce que nous essayons de vivre.

Pour faire simple, je dirai qu'elles peuvent se situer aux plans canonique, ecclésial, monastique, spirituel et liturgique.

## **1. Du point de vue juridique**

---

Une communauté fait partie du monde monastique, soit par son rattachement à un ordre traditionnel (bénédictin, cartusien, cistercien...), soit par une fondation nouvelle qu'il revient alors à l'Église de reconnaître et d'officialiser.

Après avoir été érigées en *Pia Unio*, par le Cardinal F. Marty, en 1979, c'est en *Institut Religieux*, après approbation des Congrégations romaines de la Doctrine de la Foi et de la Vie Consacrée, que le Cardinal Jean-Marie Lustiger, Archevêque de Paris, a érigé les *Fraternités Monastiques de Jérusalem*, le 31 mai 1996.



Ici plusieurs particularités :

- *L'érection* tout d'abord de Fraternités dites explicitement «*monastiques*» sans lien juridique avec un ordre ancien<sup>1</sup>, les textes précisant notamment, sur insistance de Rome : «*Les Fraternités de Jérusalem sont appelées monastiques en raison de leur enracinement dans la tradition monastique*» (*Constitutions* § 10b), subtile formule marquant bien cependant une réelle nouveauté canonique.

- *L'érection à titre d'Institut Religieux* ensuite, selon la terminologie du nouveau Code de Droit canonique (C. 573 et 589), dont font partie dorénavant, exemptes ou pas, toutes les communautés monastiques ou «*de vie consacrée*», c'est-à-dire tenues par une règle approuvée et des «*vœux publics*», solennels ou non.

- Ceci posé, frères et sœurs ont chacun leurs *Constitutions* propres puisqu'ils forment deux Instituts autonomes. Et il y a, de fait, entre moines et moniales, autonomie de gouvernement (prieur général d'un côté et prieure générale de l'autre), de logement (habitations bien distinctes) et de financement

(condition effective d'indépendance). Mais ces *Constitutions* sont quasiment identiques, hormis tel ou tel point particulier, comme l'accès aux ordres pour les frères. Cependant, tout en respectant le rythme de vie propre à chaque Institut, toutes les liturgies sont chantées en commun. Chaque *Constitution* est rédigée soit au masculin, soit au féminin, de même que le *Livre de Vie*, sans aller toutefois jusqu'au langage inclusif. Les nouvelles générations, dans le monde anglo-saxon notamment, se retrouvent bien dans ce double fait : et de complémentarité reconnue et d'autonomie bien marquée. Ainsi les deux Instituts sont-ils distincts mais unis, proches mais séparés.

- Pour les frères, une nouveauté est en outre à signaler : leur Institut est dit «*mixte*», en ce sens que : «*cet Institut n'est ni clérical ni laïque, mais mixte*». Les



<sup>1</sup> Cf. Décret d'érection 1 et 2 ; *Constitutions* : titre général, § 1, 10, 12, 72 ; *Livre de Vie* de Jérusalem, ch. VI, § 50-79 auquel renvoient explicitement les *Constitutions* § 10c, 12b, et la *Formule de Profession*.

Constitutions expliquent : «*Son gouvernement peut, de ce fait, être confié soit à des frères clercs, soit à des frères laïcs*» (§ 11). On est ici au-delà du Code de 1983, bénéficiant de l'avancée permise par le synode romain de 1993 sur la vie consacrée.

- Autre particularité juridique à noter : la possibilité offerte aux membres des *Fraternités Monastiques de Jérusalem* de vivre soit en communauté (comme des «*cénobites*») soit en solitude (en forme de «*petite Laure*», de manière plus érémitique).

- Enfin, moines et moniales de Jérusalem vivent «*en lien avec l'Église locale, au sein de l'Église universelle*», étant entendu que, s'ils dépendent, pour être d'Église, de chaque évêque diocésain (à la différence du monachisme traditionnel), ils vivent cela dans l'indépendance religieuse (telle que l'a si bien définie Mutuae Relationes), les responsables élus à la tête des deux Instituts étant dits «*supérieurs majeurs*».

C'est bien dans la ligne de Vatican II, selon l'esprit du nouveau Code, que cela a pu se concrétiser dans la lettre des textes fondateurs. «*Ainsi veulent vivre aujourd'hui, de manière à la fois nouvelle et ancienne — nova*

*et vetera — les frères (les sœurs) de Jérusalem, au cœur des villes au cœur de Dieu, cherchant à rester fidèles à la pensée du fondateur et à son projet reconnu par l'autorité (C. 578)*» (Constitutions § 10a).

## 2. Du point de vue ecclésial

«Jérusalem» essaye de se situer au carrefour de deux exigences notées par Jésus vis-à-vis de ce qu'il appelle «*le monde*». Ainsi le précise le *Livre de Vie* : «*Lorsque tu deviens moine ou moniale, Jésus ne te demande pas d'abord de te retirer du monde, mais de te garder du mal*». Il ajoute : «*Pourtant, tu ne peux chercher Dieu et te réaliser pleinement toi-même qu'en te gardant de ce monde dont la figure passe et en en usant comme n'en usant pas. Toute ton exigence monastique consistera à te garder du monde, sans t'en couper et à t'y insérer, sans t'y diluer*» (*Livre de Vie* § 136-138). En réponse à l'appel impératif au double amour et de Dieu et des hommes, comment donc vivre, au nom même de l'idéal monastique et de manière nouvelle, cette indispensable rupture et cette nécessaire communion ?

- Nous avons tout d'abord choisi, pour cela, d'être des *citadins*. Hier, le monde était majoritairement rural et le monachisme avec lui. Le monde est aujourd'hui

majoritairement urbain. Tout un monachisme doit le devenir. Pendant des siècles il l'a d'ailleurs été<sup>2</sup>. La nouveauté est dans le phénomène urbain des mégapoles d'aujourd'hui dont le surgissement a été aussi soudain que bouleversant et universel. Devenir moine citadin, cela implique donc de prier, travailler, habiter au cœur des villes et à leur rythme.

- Nous avons ensuite opté pour être des *locataires*. Comme la plupart des hommes et des femmes des villes de ce temps. Et ceci, tant par rapport à nos maisons communautaires qu'aux églises dont nous ne sommes qu'affectataires. Notre règle est de n'être propriétaire d'aucun bien immobilier. La nouveauté voudrait ici consister à revenir aux sources du radicalisme évangélique si clairement professé par le Christ et les premières communautés de Jérusalem (cf. Lc 9,57-62 ; 12,21 ; 14,33 ; et Ac 2,44 ; 4,34-35).

- Nous nous efforçons également d'être des *salariés*, travaillant seulement à mi-temps, de façon donc à la fois solidaire et contestataire : contestataire, en travaillant seulement pour gagner

notre vie et non point de l'argent ; solidaire, en travaillant à la manière de la majorité de nos contemporains, en salariés et non point en entrepreneurs indépendants.

- Nous vivons aussi *sans clôture murale*. La ville est notre monastère. Mais en y gardant une «clôture morale», avec des temps et des lieux de silence, de solitude, et des jours de désert, la garde strictement personnelle de la cellule, de longues heures de *lectio divina*, les repas en silence et, bien sûr, le grand silence du soir. Nous vivons donc ici de manière moderne, au plan formel, les valeurs traditionnelles, au plan fondamental.

- Une autre particularité ecclésiale consiste dans l'existence, près des Fraternités Monastiques, de tout un ensemble de Fraternités Laïques, qui regroupent des membres de tous âges et de tous milieux et gardent leur rythme propre et leur totale autonomie, avec chacune sa note propre, de la plus active à la plus contemplative. Pour toutes les Fraternités laïques et monastiques, le *Livre de Vie* reste le tracé spirituel

<sup>2</sup> Cf. Dom Jacques Dubois, Le monachisme urbain, Lettre de Ligugé, n°174 ; Sources Vives n°89 (décembre 1999) : « Moines et moniales dans les villes ».

guidant leur route et « Jérusalem » le nom qu'elles ont toutes reçu en partage.

- Peut-être peut-on relever enfin une dernière note caractéristique de cette ecclésialité, dans l'internationalité des frères et sœurs. Dans les Fraternités Monastiques de Jérusalem, à ce jour, presque une trentaine de nationalités sont représentées, venant des cinq continents, ceci étant sans doute dû au fait de la traduction du *Livre de Vie* en vingt langues. Le paradoxe est que toutes ces diversités, loin de détruire l'unité, la renforcent au contraire. Car celle-ci ne peut se fonder, au-delà du sociologique et du culturel, que sur le roc de l'Évangile, ce point le plus commun à tous parce qu'il est aussi le plus intime de chacun.

### **3. Du point de vue plus précisément monastique**

Quel type d'originalité peut-on relever ? Le moins possible, je l'espère, au niveau des valeurs essentielles, car il n'y a pas, fondamentalement, plusieurs manières d'être moine, hier et aujourd'hui. Qui plus est, rappelle notre *Livre de Vie*, « *on ne conquiert pas la vie monastique, on y est enfanté* ». Comment ignorer en effet « *l'immense richesse de réflexion, d'expérience, de sagesse,*

*de sainteté vécue et transmise par tous ceux et celles qui nous entourent ou nous ont précédés* » (*Livre de Vie de Jérusalem* § 50b) ? Il faut donc essayer d'allier vie de prière, personnelle et liturgique, avec vie fraternelle, tissée de travail, de silence et d'hospitalité, dans une vie de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, s'exerçant à l'ascèse, dans la joie, la paix, le combat spirituel, l'humilité. Il n'y a pas de secret. Fondamentalement, au désert ou à la ville, sur la montagne ou dans les champs, *vetera ou nova*, tout est là.

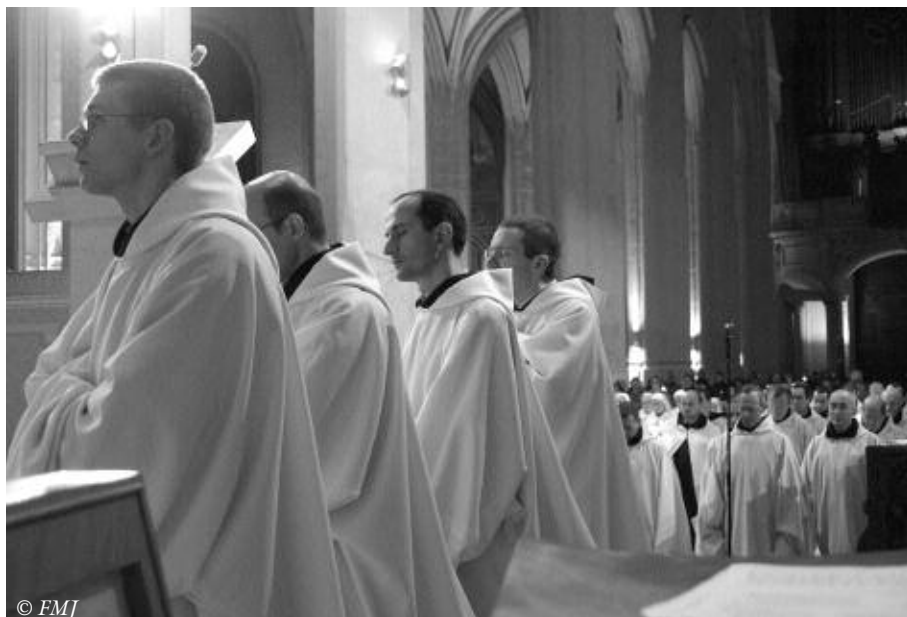
Mais il faut traduire cela de manière aussi actuelle que personnelle et concrète. Une incassable adaptation formelle est donc à trouver. Le Code de Droit canonique lui-même ne donne, et pour cause, aucune définition du « *moine* ». C'est à peine si, en tant que tel, le terme y est mentionné. Ce qui laisse à chacun une latitude merveilleuse pour essayer de le définir et de le devenir !

Dans la grande variété des formes que cet idéal monastique a pu revêtir au long des siècles ou revêt encore aujourd'hui en divers points de la terre, un plus petit dénominateur commun se dégage cependant. Le grand patrologue Antoine Guillaumont l'avait ainsi défini : « *un homme*

*qui n'a pas de femme, en vue du Royaume de Dieu*». À quoi j'ajouterais volontiers : «s'efforçant de vivre ainsi dans la ligne des conseils évangéliques, à la suite du Christ». On peut donc dire en ce cas que le moine, par définition, est donc à la fois monos (seul, ou plus exactement seul avec le Seul) et *unus* (unifié, et plus précisément, en étant «*séparé de tous pour être uni à tous*», selon le mot fameux d'Évagre le Pontique).

Dès lors, nous aimons dire que le seul moine vraiment existant, le seul parfait en tout cas, vraiment unifié en lui-même et

unifiant vis-à-vis des autres, pacifié et pacifiant, réellement établi dans le cœur à cœur avec Dieu (ce qui lui fait dire, par exemple : «*Le Père et moi nous sommes un*», Jn 10,30), c'est Jésus Christ. Voilà la grande nouveauté à redécouvrir sans cesse ! Nous voudrions essayer, à «Jérusalem», de ne jamais l'oublier. D'autant plus que le Christ, par toute sa vie, a été un «citadin», un liturge, solitaire et solidaire, en rupture et en communion, Dieu passionné par l'homme dans un homme passionné de Dieu, dans la parfaite unité de l'Homme-Dieu. Spirituellement, nous devons toujours en revenir là.



© FMJ

Formellement, il reste ce qui est *nova* et ce qui est *vetera*. Parmi «les choses anciennes» (mais elles sont redevenues assez «nouvelles» !), nous avons opté pour un habit monastique (après longue et mûre et laborieuse réflexion) ; les trois vœux classiques de chasteté, pauvreté et obéissance (dans l'ordre cher à saint Basile) auxquels nous ajoutons : «*tendant à la prière continue et à la conversion toujours renouvelée du cœur*» (Constitutions § 12c ; 72b) ; la vie en silence, repas compris, à l'intérieur de la Fraternité. Refus de toute forme de vie en mixité sous le même toit. Pas de radio ni de télévision. Et toute une place donnée à la vie en cellule, la *lectio divina* chaque après-midi, le «désert» chaque lundi, et le jeûne le vendredi soir. Rien donc de bien nouveau en cela, sinon que ces formes de vie, hier par trop oubliées, redeviendraient peut-être neuves en étant ainsi réhabilitées ?

Parmi les choses objectivement nouvelles, il y a essentiellement notre vie «*au désert de la ville*». De ce fait, nous vivons tous les déplacements nécessaires et ne faisons donc pas de vœu de «stabilité» géographique, mais un engagement de fidélité, par une «*profession*» qui peut

devenir perpétuelle, et d'appartenance définitive à la Famille de Jérusalem, dans une obéissance totale et libre aux personnes et aux textes (*Livre de Vie* § 171-173). Nous ne prions pas dans une chapelle à l'écart, mais dans une église ouverte sur la ville, insérés et solidaires, vivant, priant et respirant au rythme de la cité, ouverts à ses requêtes dans la mesure où nous pouvons y répondre, comme par exemple dans le dialogue *Art, Culture et Foi*, comme le fait le groupe *Ogives*, ou des échanges de type œcuménique pouvant aller jusqu'au dialogue interreligieux entre juifs, chrétiens et musulmans, comme dans notre *Fraternité des Enfants d'Abraham*.

Nous n'avons donc à défendre ni une sociologie donnée, ni une histoire passée, mais à revenir sans cesse à la seule exigence évangélique, autant que possible, sans rien y ajouter, sans rien en retrancher : à être moines et moniales au cœur des villes de ce temps, à la lumière de l'Histoire sainte, toujours nouvelle, et dans la perspective de la Parousie, toujours actuelle (Ap 3,20), entre le souvenir, éternellement neuf, des jours évangéliques, et l'espérance éternellement vivante des temps eschatologiques, en actualisant sans cesse ce souvenir, cette

attente et cette vie, comme successivement Élie, Jean-Baptiste, Antoine, Martin, Basile, Cassien, Benoît, Colomban, Bruno, Bernard et tant d'autres l'ont fait, dans l'ancienneté et la modernité de chaque aujourd'hui de Dieu.

#### 4. Au plan spirituel

Il serait aussi vain que prétentieux de vouloir dire ici et maintenant quelle est notre spiritualité. Si celle-ci doit se dégager un jour, c'est le temps seul qui saura la typer et la révéler.

Mais le problème n'est pas là. Car nous ne cherchons pas à avoir à tout prix «une» spiritualité. Car celle-ci, et depuis longtemps, nous est déjà donnée. La source éternelle et à jamais nouvelle est justement dans cette «Bonne Nouvelle» qui a sa source

en «*Jésus Christ, Fontaine de la vie*».

Voilà pourquoi, encore une fois, nous nous efforçons de revenir incessamment à l'Évangile. Notre *Livre de Vie* est tout entier tissé de paroles de l'Écriture ou de leurs prolongements qui sont les paroles patristiques et mystiques. La révélation est close à la mort du dernier apôtre et nous n'avons rien d'autre à trouver que tout à retrouver. «*À qui d'autre irions-nous ?*» dit Pierre à Jésus. «*Tu as les paroles de la vie éternelle*» (Jn 6,68).

Pour nous, être moines et moniales, c'est vivre dans le perpétuel renvoi aux exigences de l'Évangile. «*La vie monastique est premièrement évangélique. Elle est l'expression directe de notre charisme baptismal qui veut nous faire passer, à la suite du Christ,*



© FMJ

MAGDALA AOÛT 2003

de la mort à la vie afin que nous vivions nous aussi dans une vie nouvelle». Et notre *Livre de Vie* continue : «Le moine n'est rien d'autre qu'un chrétien intégral. Pour cela il s'efforce de vivre la radicalité de l'Évangile dans l'absolu d'un geste prophétique. Pour se situer au plan central du christianisme, il accepte d'être lui-même ce champ où la grâce vit la reprise de la création de l'homme par Dieu et la déification de l'homme en Dieu». Pour conclure : «Si tu es ce baptisé qui aime, prie, travaille, partage et se repose en Dieu, et qui ne cherche en ce monde, dans l'esprit des Béatitudes, que Dieu, Seul nécessaire, tu seras moine ou moniale en vérité. Va jusqu'au bout de l'Évangile : là est inscrit le secret de la vie monastique» (*Livre de Vie* § 52).

Pour activer en nous cette sève évangélique, que faisons-nous ? La réponse est simple : des bains quotidiens d'Évangile ! Chaque jour deux homélies, dont celle de l'Office du milieu du jour, souvent par des sœurs moniales. (Quel pas en avant l'Église fera quand, sur les traces du pape Jean-Paul II et de *Mulieris Dignitatem*, elle donnera, autant que faire se peut, la parole à ses filles de Dieu ! Marie-Madeleine, la première, n'a-t-elle pas été vue comme «l'apôtre des apôtres» ?)

Chaque après-midi, un long temps de méditation en cellule de ce même Évangile, en forme de *lectio divina*. Souvent le jeudi, un cours de formation biblique, toujours plus ou moins en référence avec l'Évangile, centre et fin de toute l'Écriture sainte. Et presque chaque samedi, un partage d'Évangile en fraternité.

S'il fallait conclure par un mot, pour dire à quoi tout cela peut conduire, ce serait pour mentionner cette grâce dont l'Évangile encore nous redit la promesse et nous fait le don ; ce don de grâce qui baigne tout «l'Évangile du salut», car il est fait à l'Église pour qu'elle le partage au monde entier, en message de paix ; cette grâce donnée pour que, par elle, ce monde, plus que jamais, puisse être évangélisé ; cette grâce divine directement transmise par l'Esprit et dont Jésus nous dit qu'elle doit être «parfaite», vécue «en plénitude» et que «nul ne pourra nous la ravir» tant elle vient de Dieu et nous ramène à Dieu : «la Joie» (Jn 3,29 ; 15,11 ; 16,22 ; 17,13). Tout le dernier chapitre de notre *Livre de Vie* y est consacré. La grande mission du monachisme, au cœur de ce monde «*appesanti par les soucis de la vie*», attristé par le manque de foi, anémié par l'absence de vie sacramentelle,



sans cesse en perte d'espérance et en quête de sens, c'est de lui «*crier*», comme dit Frère Charles, par le seul exemple de sa vie, où est la Source de la joie, de lui dire, gravement mais sereinement, doucement, que Dieu, pour tous, est notre Joie.

## 5. Sur le plan liturgique

C'est là que se situe sans doute ce que nous pouvons vivre le plus concrètement comme particularités. La liturgie pourtant n'est pas quelque chose que l'on invente ou qu'on modifie. Elle se reçoit de l'Église et se célèbre en Église sur la base de toute une tradition judéo-chrétienne. De ce point de vue, pour l'essentiel, notre liturgie est donc celle de notre Mère, l'Église catholique et romaine. Dans la vie monastique, la liturgie est ce par quoi on célèbre, au long des jours, les heures du jour, en essayant de faire de tout, partout, «*une liturgie sacrée*»<sup>3</sup>. Là, donc, pas d'originalité.

Mais toute une latitude est également laissée par l'Église qui n'interdit pas en ce domaine une certaine créativité ou quelques

particularités. Ainsi avons-nous opté à «Jérusalem» pour célébrer, non pas sept fois (comme dans la plupart des monastères), mais «*trois fois par jour*» (cf. Dn 6,11), au rythme de la ville. «*Le matin, avec ceux qui partent au travail ; à midi, avec ceux qui sont au travail ; le soir, avec ceux qui rentrent du travail.*» De ce fait, nos liturgies, regroupant les différentes «heures», sont assez longues : une heure le matin ; deux heures le soir ; quarante minutes à midi. Avec le chant des complies, cela fait quatre heures par jour.

Tout est chanté dans la polyphonie des voix. La communion est proposée, chaque jour et à tous, sous les deux espèces : «*Prenez et buvez-en tous*». Deux homélies, deux textes patristiques et un texte mystique par jour, également partagés par tous, laïcs et consacrés. Oraison en commun avant les laudes, les vêpres et la messe dominicale. Nuit d'adoration chaque jeudi. Prières partagées entre frères et sœurs, une fois par mois. Voilà, sans être peut-être des nouveautés, quelques-unes de nos particularités.

<sup>3</sup> Clément d'Alexandrie, Stromates VII,7.

Pour toute une part, du fait de quelques emprunts à la liturgie byzantine (lucernaire des vêpres, métanies, vénération des icônes, tropaires, prokimenon, hymne acathiste...), nous situons-nous volontairement au carrefour de l'Orient et de l'Occident, pour mieux respirer spirituellement de «*nos deux poumons*», comme l'a redit Jean-Paul II.

À côté de cela peuvent se mentionner peut-être aussi quelques marques plus «jérusalémiques» : illumination chaque soir de la menorah par une sœur, à l'exemple de la mère de famille allumant, dans le judaïsme, les

lampes du sabbat. Lavement des mains, le Jeudi-Saint, proposé à toute l'assemblée. Célébration de la mise au tombeau, le Vendredi-Saint. Office de la descente aux enfers, le Samedi-Saint. Fête de la Création, en lien avec Rosh Hashana, et de saint Abraham, en communion avec nos frères juifs et musulmans, une fois l'an, en octobre. Illumination de l'assemblée avec le cierge baptismal aux solennités de Noël, du Baptême du Christ, de la Présentation, de Pâques, de Pentecôte et de Tous-saint. Et, pour finir, chaque jeudi, au début de la nuit d'adoration, une longue procession «œcuménique» (si l'on peut dire !) du Saint-Sacrement, avec la Bible, en lien avec nos frères protestants ; l'icône, en lien avec nos frères orthodoxes ; et l'ostensoir, cher à notre foi catholique. Ainsi, au long des jours, célébrons-nous, dans des églises ouvertes à tous, «*au cœur des villes au cœur de Dieu*».

Une dernière remarque s'impose au terme de ce rapide parcours. Si nous avons pu naître un jour et pouvons vivre aujourd'hui tout ce qui est ici rappelé, c'est parce que nous en avons hérité de toute une série de «devanciers». Je me contenterai ici de les énumérer pêle-mêle.



© FMJ

L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL

Il faudrait un livre pour en parler. Sans cette préparation providentielle en tout cas, rien de ce que nous vivons n'existerait.

Il y a eu tout d'abord tous ces renouveaux : biblique, patristique, liturgique, pastoral, œcuménique, charismatique. Ensuite, ces grands événements marquants tels que l'expérience des prêtres-ouvriers, Mai 68, le Concile, le nouveau Code. Également, des circonstances particulières comme l'essoufflement de l'Action Catholique, l'effondrement du sacerdoce, la théologie du laïc, la promotion de la femme... Des figures emblématiques et si marquantes pour nous comme Charles de Foucauld, Madeleine Delbrêl, Paul Evdokimov, Simone Weil, les Maritain. Et, plus près de nous encore, des personnes providentielles comme le Cardinal Marty, qui a permis notre fondation ; le Père Bernard, Abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, qui nous a donné fidèlement son soutien monastique ; notre frère Michel-Marie, évêque émérite de Wallis et Futuna, qui a eu un grand poids d'encouragement, en

rentrant dans nos rangs ; le Cardinal Lustiger, qui a su nous éprouver et nous donner nos *Constitutions* ; le pape Paul VI qui nous a, dès le début, fait connaître son soutien, et le pape Jean-Paul II, qui nous a accueillis, parlé et bénis à Rome, un clair matin de mai. Et que dire de ces admirables architectures, reçues du passé, où nous avons la joie quotidienne de prier, comme Saint-Gervais de Paris, Saint-Nicolas de Blois, la Madeleine de Vézelay, l'abbaye du Mont-Saint-Michel, la Badia Fiorentina...

Je dis tout cela sans ordre et sans plus de précisions. Mais peu importe ! La liste est éloquente. Tout cela nous a portés, enfantés. C'est cela qui nous a aidés, éclairés, stimulés, avertis. Cela nous a permis d'oser, d'aventurer, de prendre place, de grandir, de tenir, en un mot, d'exister. À travers cela, le Seigneur qui conduit tout, fait tout, protège tout, nous a «choisis» (Jn 15,16). Comment ne pas incessamment l'en remercier ?

UN FRÈRE DE JÉRUSALEM

# LE LIVRE DE VIE

---

*L'idéal monastique des Fraternités de Jérusalem et leur mode de vie ont été connus essentiellement par un ouvrage du Père Pierre-Marie Delfieux, le Livre de Vie de Jérusalem<sup>1</sup>, qui se présente moins comme une règle que comme un tracé spirituel guidant l'avancée des Fraternités.*

*Ce livre, publié à Paris en 1979, a connu plusieurs rééditions et surtout a été traduit en une vingtaine de langues, de l'allemand au vietnamien, en passant par l'arabe, le croate, le magyar, le néerlandais et le polonais.*

«En choisissant de prier au cœur des villes, tu veux signifier que ta vie est au cœur de Dieu. Tu n'as pas épousé le monachisme citadin au titre de la solidarité, de l'apostolat ni même du témoignage, mais d'abord pour contempler Dieu gratuitement et incessamment, dans sa plus belle image qui est, avant la solitude, la montagne, le désert ou le Temple, la cité des hommes, visages du Visage de Dieu et reflets de l' Icône du Christ. Moine et moniale de Jérusalem, tu es au cœur de la Ville-Dieu.

Tu n'as pas cependant choisi de séparer la prière et la vie, mais de les unifier, de porter ta prière dans la ville et d'accueillir en ta prière la ville, de vivre le lien entre l'action et la contemplation, le travail et la contemplation, la rue et la contemplation, comme Jésus Marie et les Apôtres et tant de moines l'ont fait. Que leur exemple reste ton espérance et ton soutien.»

LIVRE DE VIE DE JÉRUSALEM § 14

«Lève-toi, entre dans la ville et l'on te dira ce que tu dois faire»(Ac 9,6). Parce qu'un des faits majeurs de notre temps est le phénomène urbain des mégapoles. Une des caractéristiques essentielles de ta vocation monastique, aujourd'hui, est d'être citadine (...).

Au cœur de la ville, tu mèneras un double combat : pour Dieu et contre le mal. Tu y recevras une double grâce : la rencontre de Dieu et la purification de ton péché. En elle tu auras à lutter et à contempler. Ce que les premiers moines allaient chercher

<sup>1</sup> Jérusalem - Livre de Vie, Cerf, Paris, 6e édition, 2000.

hier dans le désert, tu le trouveras aujourd'hui dans la ville (...).

Face à l'érotisme, au prestige de l'argent, oppose la contradiction ferme d'une vie de pauvreté, d'humilité, de pureté. Dans le bruit, conquiers ton silence ; dans la fatigue, ta paix ; dans les allées et venues multiples, ton repos en Dieu. A la suite du Christ, les béatitudes t'appellent à vivre au cœur de la ville un vrai combat.

Sache aussi contempler les beautés et la sainteté de la ville où Dieu réside et t'a placé. Lève, au cœur de la ville, les deux bras de la louange et de l'intercession. Chaque jour, appelle sur elle sa bénédiction. Loue le Très-Haut pour toutes les saintes et tous les saints qui l'habitent et la sanctifient.

Face à tant de solitudes, de dramatiques isolements, vis parmi tes frères et sœurs la vraie solitude que la grâce de Dieu remplit de joie, la vraie communion que

la prière étend au-delà des séparations et des absences. Au fil des jours, la ville t'éprouvera, te purifiera, et sanctifiera. Et toi, comme Dieu, tu l'épouserás (...).

Au cœur de villes, avec tes frères et sœurs, ta vocation monastique te fait donc, parmi tant d'autres, témoin vivant et humble du Dieu caché accueillant, par là même, tout homme de bonne volonté à entrer, s'il le veut, avec toi, au matin, au milieu et au soir de chaque jour, dans la contemplation de Dieu (...).

Au cœur du désert, le moine et la moniale, par le labeur de la prière, de la conversion, de la pénitence, créent une oasis. Si, par grâce, l'eau vive jaillit, sache la partager. Au nom de la loi sacrée du désert et du saint devoir de l'hospitalité monastique, à la rencontre de l'assoiffé, va porter de l'eau.»

LIVRE DE VIE DE JÉRUSALEM § 128...132

# ADRESSES

---

Site Internet des Fraternités : <http://jerusalem.ccf.fr>

Adresses des Fraternités :

**Fraternité de Paris**

Église Saint Gervais, 13 rue des Barres, 75004 Paris  
tél : 01 48 87 32 02

**Fraternité de Strasbourg**

Église Saint-Jean, 13 quai Saint-Jean, 67000 Strasbourg  
tél : 03 88 23 02 33

**Fraternité de Vézelay**

Basilique Sainte Marie-Madeleine, Presbytère, 89450 Vézelay  
tél : 03 86 33 39 50

**Fraternité du Mont-Saint-Michel**

Abbaye, B.P. 3, 50170 Le Mont-Saint-Michel  
tél : 02 33 58 31 71

**Fraternité de Magdala (Fraternité d'accueil)**

Cédex 241, 41300 La Ferté-Imbault  
tél : 02 54 96 22 73

**Fraternité de Florence**

La Badia, Via della Condotta, I - 50122 Firenze  
tél : 00 39 055 264 402

**Fraternité de Bruxelles**

Église Saint-Gilles, Rue de l'Église 67, B - 1060 Bruxelles  
tél : 00 32 2 539 18 10

**Fraternité de Montréal** (fondation le 26 septembre 2004)

Très Saint-Sacrement, 500 avenue du Mont-Royal Est, Montréal, Qu H2J 1W5 (Canada)

---

# PUBLICATIONS

---

\* *Jérusalem - Livre de Vie*, Cerf, 6<sup>e</sup> édition 2000

\* Pierre-Marie Delfieux, *Évangéliques* (recueil d'homélies)

t. 1 : *C'est l'amour que je veux*, Fayard, 1988

t. 2 : *Fais cela et tu vivras*, Fayard, 1988

t. 3 : *Et vous serez parfaits*, Saint-Paul, 1991

t. 5 : *Fêtes*, Saint-Paul, 1998

\* Pierre-Marie Delfieux, *Moine dans la ville*, Bayard, 2003

\* Plaquette de présentation : *Fraternités Monastiques de Jérusalem* 24 p., 70 photos couleurs

\* *Sources Vives*

revue de spiritualité, accompagnée du fascicule des « Nouvelles de la Communion de Jérusalem »

6 numéros par an (abonnement : 33,55€)

\* CD et cassettes d'enregistrements des principales liturgies de Saint-Gervais, parmi lesquels :

*Exsultet* (chants de Résurrection)

*Cantate Jerusalem* (psaumes, hymnes, antiennes pour toute l'année liturgique, 3 CD)

**Librairie de Jérusalem,**

**10 rue des Barres,**

**75004 Paris**

**tél : 01 48 04 39 05**

# LES FRATERNITES LAIQUES DE JERUSALEM

---

Le 13 octobre 1979, soixante-dix laïcs, habitués des liturgies de Saint-Gervais, se réunissaient pour discerner, dans le partage et la prière, leur vocation particulière à l'intérieur de la Communion de Jérusalem et s'organiser en « Fraternités laïques ».

Comme les moines et les moniales, ils voulaient essayer de *«mettre la prière dans la ville et de mettre la ville dans leur prière»*. La spécificité de leur engagement dans la Communion de Jérusalem serait d'être des hommes et des femmes de prière, des contemplatifs en plein cœur du monde, tout en vivant sans restriction leur vocation propre de laïcs.

Les Fraternités laïques se constituèrent alors en fonction d'états de vie ou d'appels particuliers : fraternités de foyers, de laïcs appelés à vivre en solitude ; fraternités plus orientées vers l'engagement avec des non-croyants pour la justice sociale, ou vers la prière d'intercession et de guérison...

Aujourd'hui elles se sont diversifiées selon les âges et les centres d'intérêt : Fraternités des Jeunes et Fraternité des Jeunes Professionnels ; Fraternité des

Jeunes Foyers et Fraternité des Enfants ; Fraternité Travail et Chômage qui aide les personnes en recherche d'emploi, et Fraternité Siloë qui écoute des personnes en situation de détresse morale ou spirituelle ; Fraternité Ogives qui regroupe des personnes désireuses de trouver Dieu à travers l'art et la beauté, et Fraternité des Enfants Abraham qui organise des rencontres entre juifs, chrétiens et musulmans, etc.... Les premières sont nées autour de Saint-Gervais et des Fraternités Monastiques de Paris ; mais, au fur et à mesure que s'enracinent les fondations, d'autres voient le jour, parfois avec de nouvelles colorations, à Strasbourg, Florence, Vézelay, Bruxelles...

## Fraternités Évangéliques

Parmi toutes ces Fraternités laïques, les Fraternités Évangéliques regroupent les laïcs les plus engagés dans la Communion de Jérusalem et ont été érigées, en 1999, en Association de fidèles.

Ce qui caractérise leur vocation, c'est l'appel reçu à une vie de prière au cœur du monde. Laïcs engagés dans une vie familiale, professionnelle, sociale

souvent très absorbante, sans rien renier de responsabilités parfois importantes, ils ne peuvent bien évidemment donner à la prière autant de temps que le font leurs frères et sœurs consacrés.

Pour échapper à cette contradiction et entretenir une intense vie de prière, ils ont besoin d'un dispositif de «temps forts», voués au recueillement, à l'écoute de l'Esprit Saint, voués à refaire sans cesse l'humble demande que le Seigneur les conduise vers la grâce de la prière continue, malgré (ou avec) les insuffisances et les faiblesses de chacun.

La vie d'un laïc engagé dans les Fraternités de Jérusalem est donc rythmée par ces «temps forts» :

- chaque jour, trois fois par jour, la prière des psaumes nous unit à la liturgie de la Communion de Jérusalem, ainsi que l'écoute quotidienne de la Parole de Dieu et, si possible, la participation à l'Eucharistie ;

- chaque semaine, une heure d'adoration au moins ;

- chaque trimestre une récollection d'un week-end, avec liturgies, enseignements, silence ;

- chaque année une retraite d'une semaine.

## Communion

Nées dans le sillage spirituel des Fraternités Monastiques, les Fraternités Évangéliques ont approfondi et concrétisé leurs liens avec la Communion de Jérusalem qui est le lieu privilégié de leur ressourcement spirituel.

*Le Livre de Vie de Jérusalem* est considérée par elles aussi comme leur tracé spirituel. Écrit d'abord pour les moines et les moniales, il s'est avéré peu à peu aisément transposable à la vie des laïcs, au prix de quelques adaptations. Le souffle qui l'anime, l'appel à une vie de sainteté au cœur de la ville, par la prière, l'amour et l'humilité, s'adresse à tout baptisé. Lu et relu, médité et prié par chacun de nous, il est vraiment le fondement spirituel des Fraternités Évangéliques.

La communion avec les frères et sœurs consacrés est vécue par la participation la plus fréquente possible aux liturgies. Même si les conditions de vie rendent cette présence physique rare ou impossible, la communion est maintenue par la prière psalmique commune, trois fois par jour.

Chacune des Fraternités Évangéliques a un lien spirituel particulier avec tel ou tel frère moine, telle ou telle sœur moniale qui assure à son égard une sorte de «parrainage». Il est le plus souvent impossible à ces derniers de participer aux réunions. Mais ils



prient pour et avec cette Fraternité, prennent en charge les intentions qui leur sont confiées, de même que la Fraternité Évangélique prie aux intentions des frères et sœurs.

Ainsi se concrétise l'appartenance à la même Communion de Jérusalem.

### Évangélisation

Dès leurs débuts, les Fraternités Évangéliques de Jérusalem se sont senties appelées à devenir comme le prolongement missionnaire des Fraternités Monastiques, dans des lieux de vie et de travail dont l'accès par les frères et sœurs consacrés se plie inévitablement à certaines limitations.

Pour chacun de nous, être témoin de l'Évangile là où le Seigneur l'a placé, est devenu une constante préoccupation, entretenue par l'exemple et la parole des frères et sœurs avec lesquels nous cheminons. Comment s'orienter cet engagement missionnaire ? C'est dans la liberté de la conscience avec la lumière de l'Esprit Saint et avec l'aide du discernement par les frères et sœurs que chacun s'efforce de répondre loyalement à cet appel en fonction de ses conditions de vie.

En pratique, les engagements sont très divers. Les uns sont au service de la vie de l'Église : services rendus à Saint-Gervais

(accueil, catéchuménat d'adultes) ou dans la paroisse de résidence. Les autres s'exercent au sein de la société globale, par le biais d'associations de type politique, social, caritatif, etc.... Pour ceux dont l'âge ou la maladie ou de lourdes responsabilités familiales limitent la disponibilité, la prière d'offrande et d'intercession demeure un service essentiel et même tout à fait premier.

Des hommes et des femmes appelés à une vocation contemplative au cœur du monde ont voulu se rassembler dans les Fraternités Évangéliques. Mais de plus en plus, c'est pour rayonner la tendresse de Dieu qui les habite et les remplit de paix et de joie, c'est pour en être partout témoins, «toujours prêts à rendre compte de l'espérance qui est en eux».

### Structures et engagement

En ce qui concerne les structures et le fonctionnement des Fraternités Évangéliques, deux points méritent d'être soulignés.

Le premier est l'importance de ce que nous appelons la «*petite fraternité*» : dès le début, les Fraternités Évangéliques ont été constituées de petits groupes de 10 à 15 personnes qu'une rencontre hebdomadaire soude peu à peu.

La fraternité veut être véritablement une école de prière. Chaque semaine, la réunion se compose d'un temps d'écoute en commun de la Parole de Dieu et d'un temps de prière partagée. C'est une expérience de la présence du Christ au milieu de ceux qui sont réunis en son nom. Nous apprenons à recevoir ce que l'Esprit veut nous dire par ce qu'expriment nos frères et sœurs. La prière partagée aide chacun à avancer dans sa prière personnelle ; elle le soutient tout au long de la semaine.

La fraternité veut être d'autre part une école de vie fraternelle. Les membres en sont très différents par l'âge, la profession, la culture, l'état de vie. Dans ces conditions, il n'est pas facile de s'écouter, de s'accepter, de se comprendre, de s'entraider, de recevoir les uns des autres. Nous apprenons sans cesse à aimer les frères comme le Seigneur le demande. Et cet apprentissage de la charité doit amener chacun à transformer ses propres relations avec tous ceux qu'il rencontre, avec lesquels il vit ou travaille.

Le second point à souligner est ce que nous appelons « *l'engagement* ». Après quelques années d'expérience, il est apparu que, pour vivre tout cela, nous avons besoin de le concrétiser dans une sorte de règle de vie qui fournisse les jalons et repères nécessaires, d'affirmer publiquement notre

volonté de nous efforcer de répondre, selon cette ligne, à l'appel de Dieu.

Le contenu de l'engagement reprend les points fondamentaux qui ont été évoqués : vie de prière, vie fraternelle, souci missionnaire, recherche d'une certaine frugalité de vie compatible avec la condition de chacun.

Pour qu'il soit pris librement et en connaissance de cause, l'engagement n'est prononcé qu'après un certain temps d'expérience de la vie en fraternité. Au cours de ce temps de cheminement, un frère ou une sœur plus ancien dans la fraternité est chargé d'accompagner le débutant : il l'aide à réfléchir sur les difficultés rencontrées, à discerner ce que Dieu attend de lui, à avancer, s'il y a lieu, vers l'engagement dans les Fraternités Évangéliques.

Au début de chaque année, au cours d'une liturgie eucharistique, chacun et chacune prend devant Dieu et ses frères l'engagement de suivre cette règle de vie. Cet engagement est béni par Frère Pierre-Marie, Prieur Général de Jérusalem. Il est porté par la prière de nos frères et sœurs consacrés. Il est en lui-même porteur de grâce, puisque le Seigneur donne toujours ce qu'il demande et qu'il nous aide à rester fidèles à nos promesses.

CLAUDE ET COLETTE SAVART

# EXTRAITS DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MAI 2004

---

**AU SIEGE SOCIAL DE LA FONDATION DES MONASTERES  
83 /85 RUE DUTOT – 75015 PARIS**

## **Rapport moral de la Présidente**

---

Révérèndes Mères Abbesses,  
Révèrènds Pères Abbés, Frères et  
Sœurs, Maîtres, Mesdames et  
Messieurs,

Pour la deuxième fois, le  
Conseil d'Administration de la  
Fondation des Monastères se  
réunit dans ces locaux, et je suis  
heureuse de vous y accueillir. Je  
remercie de sa présence Monsieur  
Boutet, représentant le Ministère  
de l'Intérieur, en lieu et place de  
Monsieur Benet, et je regrette  
l'absence de Monsieur de Saint-  
Victor représentant le Ministère  
de la Culture, et de Monsieur Le  
Morvan représentant le Ministère  
des Affaires Sociales.

Je dois excuser Sœur Hélène  
Burnand, qui n'a pu se déplacer.  
De même que Maître Regnard  
que nous regrettons de ne pou-  
voir remercier de vive voix.  
Après deux mandats d'adminis-  
trateur, pendant lesquels il aura  
en particulier contribué à déblo-

quer un très difficile dossier de  
legs, Maître Regnard quitte en  
effet le Conseil d'administration  
de la Fondation. Qu'il soit remer-  
cié pour son action et pour son  
souci de faire connaître la Fonda-  
tion dans sa région. Nous ne  
l'oublierons pas.

La rue Dutot est devenue,  
depuis près de deux ans mainte-  
nant, le siège de la Fondation. Le  
secrétariat y a gagné en confort et  
en efficacité, pour un travail de  
plus en plus important, mais  
beaucoup d'autres ont également  
pu apprécier ses avantages :  
moines, moniales ou donateurs  
en rendez-vous particulier,  
groupes de cellériers ou de sœurs  
hôtelières, réunions de MONAS-  
TIC, ou d'ARCCIS, au gré de  
leurs rencontres à Paris, voilà ce  
qui n'était possible rue de Para-  
dis, et qui l'est devenu.

L'année 2002 avait vu un  
grand renouvellement, tant du  
Conseil d'Administration et du  
Bureau que du Secrétariat. Le  
Père Daniel Queinnec, après 10

ans passés au poste de trésorier, y avait en effet été remplacé par le Père Michel Larricq, de l'Abbaye de Tournay. Le Père Daniel était toutefois demeuré administrateur jusqu'à aujourd'hui. Père Daniel, c'est donc aujourd'hui votre dernière séance au Conseil d'Administration de la Fondation. Nous avons peine à le croire. Mais avec tous nos remerciements renouvelés, nous vous souhaitons la meilleure des retraites à Bricquebec.

Après plus d'une année d'exercice, ce qui l'amène à quitter le lointain Sud-Ouest une fois tous les deux mois pour se plonger dans les comptes de la Fondation, rencontrer gestionnaires en place ou désireux de l'être, le Père Michel est maintenant tout à fait familiarisé avec les particularités des finances de la Fondation. Qu'il soit remercié d'avoir accepté d'assumer cette charge délicate en pleine tempête boursière et alors que des choix difficiles ont dû être faits quant aux placements des avoirs de la Fondation.

De leur côté, les vice-présidents, Dom Gérard de l'Abbaye de Melleray et Dom Louis de l'Abbaye de Landevennec, Monsieur Avignon, secrétaire statutaire depuis si longtemps, ont continué d'apporter leur concours éclairé au traitement de tous les dossiers vus en Bureau, les demandes de secours des com-

munautés étant tout spécialement étudiées par Dom Louis. Chers Pères, Monsieur, pour votre compétence, votre disponibilité, merci.

Nouvellement arrivés au Conseil, Dom Guillaume du Mont des Cats, et Monsieur le Préfet Landouzy ont eu l'occasion d'y apporter déjà d'importantes contributions. Sur maint sujet, le conseil de Dom Guillaume aura été précieux. Pour Monsieur Landouzy, les contacts établis avec la Préfecture ont accéléré le règlement de plus d'un dossier en souffrance, et je le remercie de s'être déjà attaché au projet de modifications des statuts, dont nous reparlerons.

Je salue également Mère Marie Chantal, dont la proximité avec les communautés féminines est un atout précieux pour l'aide pertinente à leur apporter.

Père Achille, comme administrateur, conseiller juridique et canonique de plus en plus sollicité, votre activité à la Fondation se déploie aussi au plus près du secrétariat où votre présence régulière est un soutien constant. Mais vous assurez également un rôle important à la commission Monastic administrative, ainsi qu'au comité de rédaction de notre revue «Les Amis des Monastères» en lien avec Sœur Benoît, dont nous nous réjouissons de la santé retrouvée.

Notre Conseil d'Administration ainsi constitué, relayé par un secrétariat d'équipe désormais bien rodé, a été un organe efficace pour diriger la Fondation des Monastères et je veux remercier particulièrement le secrétariat général pour son efficacité, sa gentillesse et l'entente qui y règne. C'est très important pour nous.

Je veux maintenant accueillir Monsieur Vernhes et Monsieur Gautron, qui tous deux ont accepté de faire partie de notre Conseil d'Administration si vous donnez votre accord à la fin de cette séance. Nous avons pensé, avec les membres du Bureau, que nous avons besoin d'administrateurs compétents en finance et en communication, deux domaines qui ont de plus en plus d'importance pour la Fondation. Nous leur demanderons tout à l'heure de se présenter plus en détail. Je suis heureuse aussi de la présence de Dom Marie-Gérard, Abbé émérite de la Grande Trappe qui a participé aux réunions préparatoires à la modification des statuts que nous envisageons cette année.

Cette année 2003 a été une bonne année pour la Fondation. Monsieur Ancely vous commentera les comptes qui font apparaître un résultat bénéficiaire. Néanmoins ce résultat est un peu artificiel compte tenu des fluctuations des marchés financiers qui

nous obligent à déprécier comptablement les titres que nous détenons en portefeuille quand la Bourse s'effondre et à reprendre cette même provision quand la Bourse remonte, ce qui a été le cas en 2003.

Par ailleurs c'est volontairement que nous avons maintenu le niveau de nos secours aux communautés et que nous ne l'avons pas augmenté malgré cet excédent de recettes et celui de l'année précédente. La Fondation est en effet préoccupée de l'évolution de nombreuses communautés dont la moyenne d'âge est en progression constante alors que les vocations se font rares dans certains ordres. Cette année encore plusieurs carmels ont été dissous, ainsi que deux abbayes cistercienne et bénédictine. Nous pensons que dans les dix prochaines années, les communautés auront besoin d'un soutien renforcé de la Fondation dans le domaine social : création d'«anciennats» pour les sœurs âgées, pose d'ascenseurs, rénovation et amélioration des infirmeries, sans compter tous les frais incombant aux communautés qui accueillent les moines ou les moniales venant de monastères qui ont fermé. Il est donc nécessaire que la Fondation mette de côté ces recettes supplémentaires qui permettront plus tard d'aider les communautés de manière importante dans ce domaine.

Nos secours en matière d'aide aux cotisations sociales ont été également maintenus cette année après une grosse augmentation de la subvention accordée chaque année à l'Union Saint Martin. Il semble que ce soit suffisant actuellement, mais il sera peut-être nécessaire de faire un effort également les prochaines années. Paradoxalement en effet, ce sont les communautés les plus jeunes qu'il faut aider également dans ce domaine, les cotisations à la CAVIMAC représentant un budget considérable pour ces communautés.

Nos secours faits aux communautés pour entretenir et rénover ce patrimoine prestigieux que sont les monastères et abbayes de France dont elles ont entièrement la charge ont aussi été importants et Dom Louis, responsable des secours en analysera ultérieurement la répartition. Nos secours faits aux communautés étrangères en Afrique et en Europe de l'Est principalement sont restés stables (25%). Nous ne pouvons pas répondre aux demandes qui viennent du monde entier et, sauf exception, le Bureau n'accepte désormais que celles émanant des fondations de monastères français, ces monastères étant pratiquement toujours à la charge des communautés fondatrices.

Enfin dans le domaine culturel, la Fondation a accepté de soutenir plusieurs projets de

communautés soucieuses de lier art et foi (expositions, festivals...). Il nous semble important de continuer notre aide à la diffusion de la culture française chrétienne et de son histoire.

Parlons maintenant des moyens qui nous ont permis de réaliser nos objectifs de cette année.

Au cours de cette année 2003, nous avons accepté 25 legs dont quatre reviennent entièrement à la Fondation, les autres ayant une affectation à une ou plusieurs communautés. Sur ces 25 legs, quatre devront faire l'objet d'une interprétation judiciaire, les testaments ayant été libellés directement à une communauté non reconnue légalement. Toutes les procédures engagées en 2002 ont obtenu des jugements favorables grâce à Maître Postel-Vinay, notre avocate, chargée désormais de tous ces dossiers d'interprétation.

L'année dernière, je vous disais notre inquiétude car nous n'avions obtenu au 10 avril 2003 qu'une seule autorisation de la Préfecture en dépit du décret d'avril 2002 qui devait simplifier ces procédures d'autorisation. Les choses se sont nettement améliorées puisque nous avons finalement reçu 18 autorisations en 2003 et que cette année 2004, nous en avons déjà reçu 15. Nous remercions la Préfecture de Paris

pour les efforts faits en ce domaine et Monsieur Landouzy qui nous rend de très grands services dans ces rapports avec nos autorités de tutelle.

Les dons également ont augmenté cette année. Plusieurs communautés ont fait des appels à la générosité publique pour des projets importants et permettent à leurs donateurs de bénéficier d'importantes réductions fiscales quand ils font leurs dons à la Fondation à l'intention de ces communautés. La loi sur le mécénat du 1<sup>er</sup> août 2003 a encore élargi ces avantages fiscaux et il faut rappeler aux communautés — même légalement reconnues — l'importance que cela peut avoir pour leur donateurs et qu'elles doivent leur faire connaître cette possibilité de recevoir un reçu fiscal quand ils font des dons aux abbayes et aux monastères. En 2003 nous avons reçu environ 15 000 chèques de dons ordinaires pour un montant de 2 923 792 €, soit 14% de plus qu'en 2002. Les dons particuliers et les dons en titres reversés aux communautés ont représenté 3 202 051 € et les assurances vie 561 689 €, soit un total de plus de 6 millions cinq cent mille euros. Le partage monastique, soit la quote-part que les communautés donnent à la Fondation sur leurs dons et assurances vie pour le fonds de secours aux communautés en difficulté a

représenté 334 376 €, ce qui représente environ 1/3 de nos secours. Nous remercions toutes celles des communautés qui participent à cette solidarité avec générosité.

Les secours financiers sont une aide essentielle pour nos communautés mais la Fondation leur rend également beaucoup de services pour les questions juridiques et administratives. Créée il y a quelques années en partenariat avec l'association MONASTIC, la Commission Monastique Administrative est saisie de nombreux dossiers et questions envoyées par les monastères mais aussi de plus en plus par des communautés apostoliques. Cette année la CMA a engagé une réflexion sur la valeur d'entretien qui a fait l'objet d'une discussion animée lors d'une réunion au mois de novembre 2003 où plus de 150 communautés étaient représentées. Cette réflexion sera concrétisée prochainement par un document intitulé «Guide d'application de la circulaire La Martinière sur la valeur d'entretien à l'intention des Monastères». Rédigé par frère Philippe Hémon de l'Abbaye de Tamié et frère Mathias Gravier de l'Abbaye de la Pierre-qui-Vire (élu récemment Président de l'Association MONASTIC) avec la collaboration des membres de la CMA, il sera édité dans les prochains jours par la Fondation et adressé à toutes les communautés monas-

tiques et aux communautés apostoliques qui travaillent avec la Fondation. Ce document répond à une réelle attente des communautés et permettra d'uniformiser les pratiques comptables des monastères.

En matière de gestion des fonds, la Fondation a connu une année mouvementée en 2003 avec le retrait d'agrément de la Commission des Opérations de Bourse à la société Ethys qui gérait une partie de nos avoirs. Nous avons décidé finalement de changer de gestionnaire, car la COB estimait qu'Ethys ne présentait pas la surface financière nécessaire et n'avait pas de personnel compétent en nombre suffisant. La gestion d'Ethys a néanmoins toujours été exemplaire et bénéfique pour la Fondation et je voudrais remercier Edith Wolff, sa responsable, pour ces années passées au service des monastères et de la Fondation. Frère Michel vous fera son rapport sur cette gestion financière actuelle.

En 2003 la Fondation n'a pas participé au Congrès des Notaires qui a eu lieu à Deauville mais a été présente au Salon «Notre Temps» qui s'adresse aux «seniors» de notre société. Il nous a semblé utile, pour une fois, de faire connaître directement la Fondation à des donateurs ou testateurs potentiels. Beaucoup de visiteurs se sont

intéressés aux activités de la Fondation, mais il est difficile de savoir quelle réelle influence ces manifestations peuvent avoir et quel est le retour sur investissement.

En revanche, en 2004 la Fondation participera au Congrès des Notaires qui aura lieu à Paris pour son centième anniversaire. Ce sera une simplification pour celles et ceux du Secrétariat qui vont animer le stand pendant quatre jours. Nous espérons que le Père Daniel qui ne sera plus administrateur à ce moment là acceptera de venir représenter la Fondation car les notaires amis de la Fondation et les associations présentes sur les stands seraient bien déçus de ne pas le voir comme tous les ans.

En matière de communication, nous attendons le résultat du projet d'étude que vous avez voté l'année dernière sur la proposition de la société AQUE-DUC. Celle-ci a lancé plusieurs enquêtes auprès des donateurs et aussi des notaires. Nous attendons les propositions finales de cette société qui devraient conduire à une utilisation optimum du budget prévu pour la communication et particulièrement un «plan media» satisfaisant. En attendant ces résultats nous avons reconduit à peu près les mêmes actions que l'année dernière (insertions dans les journaux notariaux, dans



Famille Chrétienne, La Croix et Dirigeants Chrétiens). Frère Bernard-Marie du Mont-des-Cats qui est à Rome actuellement a géré notre site depuis un an et nous l'en remercions. Nous avons encore des efforts à faire, néanmoins, particulièrement pour mettre en temps utile tout ce qui concerne l'actualité de la Fondation.

La revue «Les Amis des Monastères» participe aussi à cette communication. Fin avril, vous avez dû recevoir un numéro spécial intitulé «Une génération au service des Monastères». Père Achille a pensé, et c'est une excellente idée, à constituer ce numéro avec une sélection d'articles parus depuis 34 ans, depuis le premier numéro lancé en avril 1970 par le Père Huteau. En plus de nos abonnés, nous l'avons envoyé aux donateurs de la Fondation pour les remercier de leur fidélité.

Pour terminer, je voudrais vous parler du projet de modification de statuts qui est à l'ordre du jour de notre séance.

Quand nous avons changé de siège social, Monsieur Benet, représentant du Ministère de l'Intérieur, nous avait conseillé de ne pas procéder à cette modification uniquement en raison du changement d'adresse de la Fondation, mais d'attendre d'avoir plusieurs modifications à insérer pour engager une procédure

auprès du Conseil d'Etat.

Par ailleurs la Communauté des Sœurs de Saint Joseph de Chambéry, membre de droit du Conseil d'Administration, a demandé il y a quelques années à ne plus l'être car les sœurs se sentent de moins en moins concernées par la gestion de la Fondation. L'Abbaye de Melleray, également membre de droit n'y tient pas non plus. Nous avons aussi demandé aux sœurs d'attendre un peu.

Le Bureau a pensé que le moment était venu, car la publication récente de nouveaux «statuts types» approuvés par le Conseil d'Etat en avril 2003 contient des dispositions intéressantes pour la gestion de la Fondation et la présence de Monsieur Landouzy au Conseil d'Administration va nous permettre de bénéficier de ses conseils et de son expérience.

Lors de notre dernière réunion de Bureau, nous avons constitué une petite commission chargée d'étudier ce projet, composée de Monsieur Bernard Landouzy, Monsieur Pierre Avignon, Père Achille Mestre et du Secrétaire. J'ai, de plus, demandé à Dom Marie-Gérard, Abbé émérite de la Trappe, de se joindre à cette commission et d'y apporter ses compétences et son expérience. Je le remercie d'avoir bien voulu accepter ce travail

supplémentaire.

La commission vous présentera donc une première étude de ces modifications. Il est trop tôt aujourd'hui pour vous demander d'adopter un projet définitif, mais nous pourrions déjà discuter, voire voter certaines dispositions qui méritent réflexion. Nous espérons pouvoir voter un texte définitif lors du prochain Conseil d'Administration.

A la fin de cette séance, nous voterons pour élire ou renouveler quatre postes d'administrateurs, puis nous procéderons à l'élection du Bureau pour une période de deux ans, comme le stipulent les statuts actuels.

## **Rapport de gestion du trésorier**

---

### **1. COMPTE DE RESULTAT**

#### **1.1 Produits nets de l'exercice**

Pour l'année 2003, l'ensemble des dons et legs perçus par la Fondation s'est élevé à 9 163 K€, contre 9 685 K€ en 2002, soit une diminution de 5,4 %.

Compte tenu des versements effectués, le produit net conservé par la Fondation a atteint 1 859 k€, contre 1 187 K€ en 2002. Vous noterez qu'en 2003 les legs sans affectation ont représenté

683 K€ (dont 581 K€ pour le seul legs Gellot).

La totalité des secours, (y compris secours spéciaux et sociaux) attribuée en 2003 s'est élevée à 982 K€ contre 1 097 K€ en 2002

Compte tenu de ces éléments, les produits nets de l'exercice 2003 font apparaître un profit de 877 K€ contre un profit de 92 K€ en 2002

#### **1.2 Résultat financier**

Le résultat financier ressort à 1 256 K€ contre 856 K€ en 2002

En 2003, les éléments suivants doivent être notés :

- plus-value nette sur cession titres de placement : 211 K€
- Reprise nette de la provision sur titres de placement pour 782 K€

#### **1.3 Revue**

Les ventes de la revue se sont élevées en 2003 à 18 K€

Le résultat de la revue fait apparaître une perte de 15 K€

#### **1.4 Charges d'exploitation**

Les charges de structure s'élè-

vent à 591 K€ contre 596 K€ en 2002

### 1.5 Résultat net

Compte tenu d'un résultat exceptionnel positif de 7 K€, le résultat net de l'exercice 2003 ressort en bénéfice à 1 535 K€, contre un bénéfice de 499 K€ en 2002

## 2 BILAN

### 2.1 Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles 875 K€

En 2003, la cession de la propriété «Le Prieuré» à Beaufort/Gervanne est intervenue pour 259 K€.

2.1.2. Immobilisations financières 845 K€

Des prêts ont été accordés aux Communautés pour 165 K€. De même, ces dernières ont remboursé 123 K€ à la Fondation.

### 2.2. Actif circulant

2.2.1. Autres créances 2763K€

Les «autres créances» sont notamment constituées :

- des sommes à recevoir sur les successions pour :  
2 352 K€
- des avoirs fiscaux au titre

de 2003 à percevoir du Trésor Public pour :  
108 K€

- du prélèvement fait par OUDART en 1999 sur le compte bancaire 61600-D des frais de gestion que la Fondation conteste, soit :  
242 K€.

2.2.2. Valeurs mobilières de placement 12 299 K€

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 12 574 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 274 K€.

2.2.3. Trésorerie 2 767 K€

La trésorerie nette disponible s'élève à 2 767 K€ au 31 décembre 2003 contre 1 760 K€ en 2002

### 2.3. Fonds associatifs

Les fonds propres s'élèvent à 10 102 K€ contre 8 568 K€ en 2002, l'écart constituant le résultat de l'exercice 2003.

**2.4. Provision pour risques 242 K€**

Il s'agit de la provision pour frais de gestion prélevé par l'établissement financier Oudart précédemment évoquée.

### 2.5. Emprunts et dettes

## financières divers 746 K€

Ils sont constitués de l'emprunt de 915 K€ souscrit dans le cadre de l'acquisition de la rue Dutot. Cet emprunt est remboursable sur 7 ans jusqu'en juin 2009.

## 2.6. Autres dettes 7 865 K€

Les «autres dettes» sont relatives :

- aux titres détenus pour le compte des communautés 2 220 K€
- aux sommes liées aux successions à reverser aux communautés pour 4 436 K€
- aux charges à payer pour 1 209 K€, essentiellement représentées par les secours attribués par le Bureau mais non encore effectivement versés 240 K€ et les dons en instance de reversement 963 K€

## 2.7. Produits constatés d'avance 555 K€

Il s'agit de la quote-part revenant à la Fondation, des legs autorisés par décision préfectorale en 2003 ou précédemment mais qui n'étaient pas intégralement réalisés au 31 décembre 2003.

## 3 SECOURS

Dom Louis COCHOU, vice-

président de la Fondation des Monastères et responsable de la commission d'attribution des secours, fait son rapport sur l'évolution des secours attribués par la Fondation, au cours des années 2002 et 2003.

Au cours de l'année 2002, le Bureau a procédé 5 fois à des attributions de secours (25/02, 09/04, 18/06, 19/10 et 10/12) au lieu de 4 fois seulement en 2003 (25/02, 29/04, 08/07 et 04/10). Le montant total des attributions s'élève à 1.087.012 euros en 2002 et 966.850 euros en 2003.

**Secours sociaux** attribués à la Caisse d'entraide de l'union St-Martin et à l'EMI:

<u>2002</u>	<u>2003</u>
99.112	77.250

**Nombre des communautés aidées:**

	<u>2002</u>	<u>2003</u>
<b>France</b>	39	33
<b>Etranger</b>	22	24
<b>Total</b>	61	57

**Montant des secours attribués aux communautés françaises:**

	<u>2002</u>	<u>2003</u>
<b>H (9)</b>	190.000	<b>H (7)</b>
	117.000	
<b>F (30)</b>	535.500	<b>F (26)</b>
	551.000	
<b>Total</b>	725.500 (73%)	668.000 (75%)

**Montant des secours attribués aux fondations à l'étranger de monastères français**

	<u>2002</u>	<u>2003</u>
<b>H (7)</b>	138.556	<b>H(5)</b> 38.500
<b>F (15)</b>	123.844	<b>F (19)</b>
	183.100	
<b>Total</b>	262.400 (26%)	2 2 1 . 6 0 0 (25%)

**Les secours de la Fondation sont allés principalement à des communautés féminines, tant en ce qui concerne le nombre des communautés aidées que des sommes versées :**

	<u>2002</u>	<u>2003</u>
<b>H (16)</b>	328.556	<b>H (12)</b>
	155.500	
<b>F (45)</b>	659.344	<b>F (45)</b>
	734.100	
<b>Total</b>	987.900	889.600

Dans la grande majorité des cas l'attribution de secours a été faite pour des **travaux** de constructions, aménagements, équipements et restaurations diverses : 49 communautés sur 61 en 2002, 45 sur 57 en 2003. Quelques aides en «**urgence**» ( 1 en 2002, 7 en 2003) et quelques-unes pour la **culture** ou la **formation** (2 en 2002, 3 en 2003).

La Présidente demande ensuite au Conseil d'administration d'approuver les secours qui ont été attribués ce matin par le Bureau : montant 258 000 € en

dons 40 000 € en prêts.

**Résolutions du Conseil d'Administration de la Fondation des Monastères du 4 mai 2004 au siège social de la Fondation**

**Première résolution :**

Le Conseil, après avoir pris connaissance du procès verbal du 4 octobre 2003 en approuve les termes à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Deuxième résolution :**

Le Conseil, après lecture du rapport moral du Président, du rapport financier du Trésorier, du rapport du Commissaire aux Comptes et du rapport sur l'évolution des dons et legs, approuve les termes de ces rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2003 qui lui ont été présentés. Il donne quitus plein et entier pour sa gestion au Bureau de la Fondation des Monastères.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Troisième résolution :**

Le Conseil décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 534 609 € de la manière suivante :

- 10 % du résultat à la réserve statutaire soit : 153 461 €
- le solde en report à nouveau soit : 1 381 148 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **Quatrième résolution : élections au Conseil d'Administration**

1) Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration renouvelle les mandats de Mère Myriam Fontaine, Sœur Marie-Chantal Geoffroy et Monsieur Pierre Avignon comme administrateurs pour une durée de quatre ans. Leur mandat prendra fin à l'issue du conseil d'Administration qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007, soit en 2008.

2) Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration nomme comme administrateurs Monsieur Bernard Vernhes et Monsieur Gérard Gautron pour une durée de quatre ans. Leur mandat prendra fin à l'issue du Conseil d'Administration qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007, soit en 2008.

#### **Cinquième résolution : élection du Bureau de la Fondation**

Sont élus conformément au règlement intérieur approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 25

septembre 1986 par vote à bulletins secrets à la majorité des membres présents ou représentés et pour une durée de deux années en application de l'article 4 de ses statuts :

#### **Présidente :**

Mère Myriam Fontaine, Abbessede l'Abbaye de La Coudre

#### **Vice-Président :**

Dom Louis Cochou, Abbé de l'Abbaye Saint Guénolé de Landévennec

#### **Vice-Président :**

Dom Gérard Meneust, Abbé de Notre-Dame de Melleray

#### **Trésorier :**

Père Michel Larricq, de l'Abbaye Notre-Dame de Tournay

#### **Secrétaire Statutaire :**

Monsieur Pierre Avignon

#### **Sixième résolution**

Le Conseil décide du lieu et de la date du prochain Conseil d'Administration. Il aura lieu le samedi 9 octobre 2004 au Carmel de Lisieux.

# LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION

---

## Autorités de tutelle

Monsieur Jean Benet - Ministère de l'Intérieur  
Monsieur Bruno de Saint Victor – Ministère de la Culture  
Monsieur Franck Le Morvan – Ministère des Affaires Sociales

## Bureau

Présidente :

Mère Myriam Fontaine

Vice Président :

Dom Gérard Méneust

Vice Président :

Dom Louis Cochou

Trésorier :

Père Michel Larricq

Secrétaire statutaire :

M. Pierre Avignon

## Autres administrateurs

Sœur Hélène Burnand

Sœur Marie Chantal Geoffroy

Dom Guillaume Jedrzejczak

M. Bernard Landouzy

Père Achille Mestre

M. Bernard Vernhes

M. Gérard Gautron

Lors du dernier conseil d'administration, la Fondation a accueilli deux nouveaux administrateurs, Monsieur Bernard Vernhes et Monsieur Gérard Gautron. Voici quelques éléments de leur parcours :

**Monsieur Bernard Vernhes**, né à Entraygues le 28 septembre 1942, a fait ses études secondaires à Espalion et Rodez, en Aveyron, et ses études supérieures à HEC, d'où il sort diplômé en 1966. Il entre en 1968 à la Banque de Suez Union des Mines, devenue Banque Indosuez

puis Crédit Agricole Indosuez et actuellement CALYON. Il y est directeur du court terme de 1982 à 1984, puis directeur de la zone d'Afrique - Amérique latine - Moyen Orient de 1984 à 1989.



MONSIEUR BERNARD VERNHES

Il devient ensuite Président Directeur Général de la Banque Française de l'Orient à Paris de 1989 à 1999. Son dernier poste dans la banque est celui de Directeur général de la Banque Libano française à Beyrouth au Liban de 1999 à 2004. Il est retraité depuis le premier janvier 2004.

Né à Paris le 8 janvier 1949 et père de deux enfants, **Monsieur Gérard Gautron** a fait ses études secondaires aux Fracs-bourgeois et à la Sorbonne où il obtient une licence d'anglais et d'espagnol. Après deux années de coopération en Amérique du sud (Uruguay-Montevideo) en tant qu'enseignant, il devient responsable d'une agence de publicité et de communication pendant 20 ans. En 1999, il est Directeur

général d'un journal pour une mission de trois ans.

Il est depuis 2002 chargé de formation dans le domaine de la communication familiale. Membre de la Pastorale Familiale de Paris avec son épouse depuis 10 ans, ancien responsable d'un centre de préparation aux mariages (CPM), Monsieur Gautron est administrateur de l'UDAF de Paris (Union départementale des Associations familiales de Paris) au titre des AFC, et responsable de la commission «Sociologie – Psychologie – Droit des familles». Il représente également l'UNAF (Union nationale des Associations familiales) au sein de la commission Presse-Jeunes du ministère de la Justice.



MONSIEUR GÉRARD GAUTRON



# CHRONIQUE JURIDIQUE

---

## REFLEXIONS SUR LA LAÏCITE

### **Autour du Rapport du Conseil d'Etat du 5 février 2004**

---

Le Conseil d'Etat est, on le sait, l'une des plus importantes et prestigieuses institutions administratives françaises. Il possède deux types d'attributions distinctes et complémentaires : juger au plus haut niveau l'administration et conseiller le gouvernement dans la préparation des textes législatifs et réglementaires. Les congrégations reconnues, par exemple, le savent bien : leur décret de reconnaissance a été pris sur avis conforme du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat synthétise annuellement ses activités dans un rapport destiné à faire le point sur des questions d'actualité et éventuellement à attirer l'attention des Pouvoirs Publics sur les réformes souhaitables. C'est ainsi qu'à la veille du centenaire de la loi de séparation entre les Eglises et l'Etat, et au lendemain de la loi controversée prohibant le port de tout signe religieux ostensible à l'école publique, le Conseil a tenu à faire le point sur un siècle

de laïcité. Tel est l'objet de ce rapport annuel de quelque 150 pages<sup>1</sup>. Très important tant par son volume que par son contenu, ce rapport relit tout un siècle de laïcité à la française, en se préoccupant de deux questions particulièrement actuelles : la montée de l'Islam et le danger des phénomènes sectaires.

Le plan retenu est simple ; il s'articule en trois parties :

- le développement du concept de laïcité,
- la laïcité en pratique,
- vers un approfondissement ?

Pour notre part, dans ces colonnes, nous en retiendrons surtout ce qui concerne la vie religieuse dont les heurs et malheurs ont suivi les méandres de la laïcité. On repèrera l'action constructive et libérale du Conseil d'Etat, aussi bien dans ses arrêts que dans ses avis beaucoup plus confidentiels<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> On trouvera ce rapport notamment sur le site Internet de la Documentation française auprès de laquelle on peut également se le procurer.

<sup>2</sup> Le présent rapport contient d'utiles annexes, dont certains avis du Conseil.

La laïcité est une singularité française<sup>3</sup>, qui sociologiquement et culturellement se vit sur fond de christianisme. Une fois le mot de laïcité lâché, on n'est pas sûr de s'entendre sur son contenu<sup>4</sup> ; le concept n'est pas univoque mais polysémique ; cependant ses harmoniques communes sont la neutralité, la tolérance, le respect du pluralisme, tandis qu'au terme voisin de laïcisme est souvent associée une certaine attitude combative contre la religion. Historiquement, les choses commencent à se nouer, ou plutôt à se dénouer, à la Révolution française lorsque l'Eglise perd son emprise sur la société. Les textes révolutionnaires sont pourtant muets sur le concept de laïcité ; la loi de 1905 elle-même ne s'y réfère pas et il faudra attendre la Constitution de 1946 reprise par l'art. 2 de la Constitution de 1958 pour que la République soit qualifiée de laïque.

Et pourtant l'histoire de la laïcité commence bien avant, ainsi que le rappelle le Conseil d'Etat qui brosse une remarquable fresque historique dans laquelle les congrégations ont vite été un enjeu important entre l'Eglise et l'Etat<sup>5</sup>. La Révolution ne s'y trompera pas. Après une

reconnaissance timide de la liberté d'opinion 'même religieuse'<sup>6</sup>, elle va nationaliser les biens du clergé, installer un clergé constitutionnel en 1790 et, la même année, abolir les vœux religieux ; enfin la loi du 18 août 1792 déclarera les congrégations 'éteintes et supprimées'.

Le Concordat de l'An X sera un tournant qui instaurera un socle stable pour plusieurs décennies, non sans prévoir un certain contrôle sur la religion catholique déclarée 'religion de la grande majorité des français'. Les congrégations féminines se souviennent peut-être qu'une ordonnance de 1825 est venue introduire un régime d'autorisation administrative. Mais le débat entre les deux France, catholique et républicaine, se portera surtout sur le terrain scolaire : dès 1833 deux écoles, privée et publique, sont reconnues. Ce qui ne manquera pas ultérieurement d'initier de vifs débats sur la laïcité, par exemple autour des années 1880 sur la présence de crucifix dans les écoles publiques. Le débat sur les signes ostensibles était en germe ! Cela tournera au conflit à la fin du siècle et au début du XX<sup>ème</sup> : la laïcité devient combative

<sup>3</sup> En Europe, on ne peut guère citer que l'Allemagne qui, dans sa Loi Fondamentale, fait référence aux 'écoles laïques'.

<sup>4</sup> Un jour, sur un même plateau de télévision, un évêque et un responsable du Grand Orient parlaient de laïcité ; ils utilisaient le même mot, mais lui donnaient-ils le même contenu ?

<sup>5</sup> Les Jésuites n'ont-ils pas été expulsés de France puis leur Ordre supprimé dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle ?

<sup>6</sup> Art. 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

contre les congrégations religieuses sollicitées de demander des autorisations... qui leur seront systématiquement refusées. C'est un fruit du système, très injuste en lui-même déjà, du titre III de la loi de 1901<sup>7</sup>. Les écoles non autorisées sont fermées ; les congrégations sont chassées et conduites à l'exil. C'est dans ce climat délétère qu'est votée la loi de séparation de 1905. Brutale, unilatérale, cette législation est justifiée par les républicains qui accusent l'Eglise d'avoir violé elle-même le Concordat<sup>8</sup>. Cette loi, observe avec justesse le Conseil d'Etat, constitue une double rupture d'avec l'établissement de l'Eglise catholique dans la société, mais également d'avec la tradition régaliennne d'intervention de l'Eglise sur l'Etat. C'est la fameuse séparation des deux institutions.

Le Conseil, en ce domaine du religieux comme en d'autres<sup>9</sup>, va donner une interprétation libérale de cette législation, et il se plaît à le souligner dans notre rapport. Ce libéralisme peut être repéré à l'égard des congrégations auxquelles il consacre de nombreuses

pages. Le législateur n'a pas donné de définition légale de la congrégation, ni en 1901 ni en 1905 ; c'est donc la jurisprudence qui a été amenée à en fixer libéralement les contours autour de quelques critères qui forment faisceau : engagement de membres inspirés par une même foi religieuse, vie communautaire<sup>10</sup> sous une même règle, autorité d'un supérieur investi de pouvoirs propres et relevant de la hiérarchie interne à sa religion. Sur le fond, le Conseil d'Etat s'en remet aux congrégations du soin de fixer leurs statuts, sous réserve de veiller à ne pas franchir certains interdits comme l'émission de vœux perpétuels ou définitifs<sup>11</sup>. Il insiste par ailleurs sur la soumission de la congrégation à la juridiction de l'Ordinaire du lieu d'implantation. Devant cette exigence, certains instituts de droit pontifical renâclent parfois ; pourtant il faut la comprendre comme une garantie de la catholicité de l'institut et donc comme une mesure de prévention contre les sectes<sup>12</sup>.

Le Conseil d'Etat rappelle ensuite la doctrine classique

<sup>7</sup> Système que nous avons dénoncé dans ces mêmes colonnes : Les Amis des Monastères, août 2003 p. 23 s.

<sup>8</sup> notamment par la publication du Syllabus qui condamne les formes d'action de l'Etat moderne.

<sup>9</sup> Libertés d'association, liberté de réunion, liberté d'aller et venir etc....

<sup>10</sup> encore ce point devrait-il être nuancé depuis la reconnaissance légale d'un institut séculier.

<sup>11</sup> ce qui serait contraire aux dispositions toujours en vigueur du décret du 13-19 février 1790.

<sup>12</sup> Sur l'ensemble de la question voir : La reconnaissance légale des congrégations religieuses, Guide édité par la Fondation des Monastères, mars 2000.

fixant les frontières entre congrégation et association : des religieux ne sauraient tourner le titre III de la loi de 1901 qui les oblige à un système d'autorisation préalable, et choisir le droit commun – lequel déboucherait sur une congrégation simplement déclarée. Cette dernière formule a été envisagée un temps par le Ministère de l'Intérieur<sup>13</sup> qui s'appuyait sur la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et sur la jurisprudence très libérale du Conseil Constitutionnel<sup>14</sup> relative à la liberté d'association ; mais elle fut mise en échec par le Conseil d'Etat dans un avis du 14 novembre 1989<sup>15</sup> : des religieux désirant s'associer pour mener une vie commune ne peuvent le faire que sous le régime du titre III de la loi de 1901 ; ils ne sauraient opter pour l'association déclarée du titre I de la même loi. Sinon, ce serait leur reconnaître la faculté de choisir arbitrairement, contre la volonté du législateur, le moule juridique qui leur conviendrait le mieux<sup>16</sup>. L'argument est sévère pour les religieux, mais il est dans le droit fil de la loi de 1901 ; il faut en convenir. Le

Conseil d'Etat, bien qu'il ne le dise pas, est peu libéral sur ce point, à l'image même du titre III de la loi de 1901. Le monde religieux n'a donc le choix qu'entre se faire autoriser ou demeurer dans la discrétion derrière des associations paravents. En revanche, avec le Conseil d'Etat, nous reconnaitrons bien volontiers (pour nous en réjouir) les avancées significatives et progressives du droit en faveur des congrégations : tutelle de protection sur les congrégations reconnues<sup>17</sup>, extension du système de protection sociale aux religieux, bénéfice de la loi sur le mécénat etc....

Sur un point plus précis, ce rapport est l'occasion de redécouvrir un avis du Conseil d'Etat, déjà ancien puisqu'il remonte au 15 mai 1962<sup>18</sup>. Dans cet avis, il est précisé que 'les associations culturelles, les diocésaines et diverses sociétés civiles, en répondant à un intérêt général, peuvent présenter nettement en raison des activités qu'ils exercent un caractère philanthropique, éducatif ou social, qu'ils rentrent ainsi dans le champ d'application de l'art. 238 bis (du Code général des

<sup>13</sup> à l'initiative de M. Jean Vacherot, alors Chef du Bureau des Cultes : voir note d'information publiée dans *Les Amis des Monastères*, juillet 1984.

<sup>14</sup> Décision du 16 juillet 1971.

<sup>15</sup> confirmant un avis antérieur du 12 juillet 1983.

<sup>16</sup> On ajoutera que la forme de l'association culturelle n'est pas une autre alternative à la reconnaissance légale pour des religieux, car la culturelle doit avoir pour but exclusif l'exercice d'un culte.

<sup>17</sup> particulièrement avec le régime d'autorisation administrative préalable à l'aliénation des biens.

<sup>18</sup> Il émane des Sections réunies des Finances et de l'Intérieur.

impôts)'. En conséquence, les donateurs peuvent obtenir des reçus fiscaux pour 'la construction ou l'entretien d'édifices qui servent au culte'. L'argumentaire est très réaliste : une telle œuvre doit, en effet, être considérée comme possédant un caractère d'intérêt général philanthropique, éducatif ou social 'en raison des préceptes formulés dans ces édifices, des mouvements d'entraide que l'on y détermine et des rassemblements qui y sont provoqués'. Cet avis de 1962, qui concernait principalement les cultuelles et les diocésaines, est interprété très largement dans le présent rapport qui en fait également bénéficier les congrégations religieuses. On peut saluer cette audace ; mais serait-elle demain recevable au contentieux devant un juge ? On peut s'interroger d'autant qu'entre temps le gouvernement a expressément rappelé que les déductions fiscales autorisées en faveur des congrégations, qui ne sauraient être assimilées sur ce point aux cultuelles, concernent leurs seules activités laïques d'intérêt général<sup>19</sup>. Mais de cette position le Conseil d'Etat ne souffle mot, peut-être au titre de la séparation des pouvoirs en ne désirant pas s'immiscer dans un dialogue entre gouvernement et Parlement.

Sur le sujet très sensible du voile, le Conseil d'Etat rappelle qu'un décret du 25 novembre 1999 est revenu sur sa jurisprudence antérieure plus libérale : désormais, le demandeur d'une carte d'identité ou d'un passeport doit être photographié de face, tête nue<sup>20</sup>. Au contentieux<sup>21</sup>, le Conseil a légalisé cette restriction déclarée non contraire à la liberté religieuse et justifiée dans l'intérêt de l'ordre public.

Sur le point précis de l'entrée dans la vie religieuse d'un mineur, le Conseil rappelle qu'il faut l'accord conjoint des deux parents<sup>22</sup> ; et en cas de désaccord, c'est le juge des affaires familiales qui tranche. On observera que l'accord parental sera un élément important du discernement dans l'accueil de très jeunes dans nos communautés.

La troisième et dernière partie du rapport ouvre des perspectives d'avenir, en resituant la laïcité dans l'évolution plus générale du droit. Les engagements internationaux de la France nous confrontent de plus en plus aux exigences de l'égalité de traitement ; la liberté de religion est très présente, tandis que le concept de laïcité n'émerge pas

<sup>19</sup> Réponse du Ministre du Budget à une question parlementaire écrite du 31 déc. 1987.

<sup>20</sup> V. Les Amis des Monastères, janvier 2002 p. 27-28.

<sup>21</sup> C.E., 27 juillet 2001, Fonds de défense des musulmans en justice.

<sup>22</sup> Loi du 4 mars 2002.

dans les accords ou traités internationaux. Retenons quelques repères.

La Convention européenne des droits de l'homme de 1950 souligne le droit de chacun à la liberté de conscience et de religion, même si des restrictions à la possibilité de manifester sa religion sont possibles. En conséquence, selon la Cour européenne des droits de l'homme, toutes atteintes à la liberté religieuse doivent 'être proportionnées au but légitime (qui est) visé'<sup>23</sup>, par exemple aux risques de trouble à l'ordre public. On peut déduire des arrêts de la Cour, observe le Conseil d'Etat, 'l'affirmation implicite qu'une certaine laïcité ouverte et tolérante est légitime voire indispensable pour l'exercice des droits de l'homme'. L'exclusive du titre III de la loi de 1901 ne contredit-elle pas cette jurisprudence ?

Le Pacte international de 1966 relatif aux droits civils et politiques insiste, de son côté, sur la garantie de la non-discrimination religieuse notamment. Quant au droit communautaire, il se réfère à la liberté de religion proclamée par la Convention européenne de 1950 précitée ; pour le reste, il pose plutôt un principe de non-intervention qui

renvoie aux différents droits nationaux. En outre, de nombreux textes dérivés, des directives interdisent toute discrimination fondée sur la religion, souvent sous l'angle économique il est vrai. L'Europe se veut garante du pluralisme religieux, par delà des conceptions étatiques fort différentes. Mais, en même temps, elle reconnaît le maintien des particularismes nationaux. Au sein de chaque Etat, des différences de traitement sont admises. 'Le principe d'égalité ne signifie pas égalité absolue ; et l'égalité des cultes n'implique pas que le même régime s'applique à tous les cultes', observe le Conseil d'Etat. A mon sens, il ne convient donc pas d'attendre de l'Europe un nivellement qui ferait sauter certains verrous, telle cette exclusive du titre III. Du reste, le Conseil d'Etat ne souffle mot dans son rapport de ce régime exorbitant du régime français d'autorisation préalable. On peut le regretter, ainsi du reste que la grande réserve du Conseil sur toutes ces questions parfois brûlantes sur lesquelles il n'apporte guère d'éclairage critique ni de propositions de réforme constructive. Son rapport est tout à fait remarquable dans son

<sup>23</sup> Décision du 26 octobre 2000.

analyse, mais bien plus timoré - que ceux de la Cour des Comptes par exemple - dans ses conclusions. Pour notre part, nous persistons à penser, avec le Conseil d'Etat du reste, que la laïcité bien comprise doit avoir pour objectif 'd'assurer l'égalité devant la loi des religions et des croyances'. En France, n'existe-t-il pas une inégalité fondamentale au détriment des religieux qui ne peuvent pas s'assembler librement dans un but religieux ? Oui, à cet égard, il existe bien une discrimination en défaveur du monde religieux. Il est vrai que la question dépasse le

champ de la compétence du Conseil d'Etat. Elle relève du législateur. Celui-ci pourrait enfin prendre conscience que la loi de 1901, anti-libérale en son seul titre III, déjoue le grand principe de la liberté d'association préalablement proclamé, que ce même titre est également contraire à l'esprit de la loi de 1905 qui préserve l'indépendance respective du politique et du religieux. L'anniversaire prochain de la loi de 1905 ne mériterait-il pas de revenir sur cette exclusive qui frappe le monde congréganiste?

PÈRE ACHILLE MESTRE MB  
AGRÉGÉ DE DROIT PUBLIC.

---

## ECHOS DE LA FONDATION

---

*La Fondation s'associe à la joie du Cardinal Paul Poupard qui vient de fêter à Rome ses cinquante années de sacerdoce et ses vingt-cinq ans d'épiscopat. Président du Conseil pontifical de la Culture, il incarne à la Curie romaine la présence de la culture française. Et il manifeste un souci constant de diffuser dans le monde les valeurs de l'humanisme chrétien. Notre revue lui doit d'abondants et remarquables articles. C'est pour nous l'occasion de lui présenter nos prières et nos vœux.*

*Par ailleurs, nous recommandons à vos prières le premier président de la Fondation des Monastères, le T.R.P. Abbé Jean de la Croix qui fut un très grand abbé cistercien d'abord à Sainte Marie du Désert (de 1948 à 1964) puis à Notre Dame d'Aiguebelle jusqu'en 1977 ; il se retira ensuite en Afrique du Nord d'abord à Tibéhirine, puis à N.D. de l'Atlas au Maroc. Il termina paisiblement ses jours à Aiguebelle, entouré de la considération de ses frères et de nombreux hôtes de l'Abbaye.*

# RECENSIONS

---

## *Aimer autrement*

Raniero CANTALAMESSA

248 pages, Ed. des Béatitudes 2004.

Le titre cache une relecture des vœux de pauvreté, chasteté et obéissance. Bien documenté, ancré dans la littérature patristique comme dans la théologie conciliaire, l'ouvrage intéressera les religieux soucieux de vivre en vérité leurs engagements. Mais l'auteur a une visée plus large : informer tout chrétien sur les obligations de l'Évangile. Comment vivre ces ressorts de toute vie humaine que sont l'avoir, le pouvoir, le plaisir ? Ainsi, pour l'auteur, la redécouverte actuelle de la Parole devrait s'accompagner d'un regain d'obéissance au Seigneur. Ou encore la première Béatitude devrait susciter chez chacun un engagement au partage dans l'amour. Voilà un livre plein de sève évangélique par un auteur apprécié dans les milieux charismatiques... comme au Vatican !

## *Culpabilité, paralysie du cœur*

Lytta BASSET

106 pages, Labor et Fides 2003.

Un merveilleux petit ouvrage qui, bien qu'écrit par une protestante, pourra éclairer le pénitent comme le confesseur. Il y a tant d'erreurs communes sur la faute qu'il faut bien distinguer, avec l'auteur, la culpabilité réelle de la culpabilité imaginaire qui la précède, laquelle a souvent été engendrée par un traumatisme passé oblitéré par la conscience. Le péché n'est pas toujours où on le croit ni même où il est dit.

## *La compassion*

Henri NOUWEN

72 pages, Fidélité 2003

Un petit essai qui nous invite à passer de la compétition à la compassion. Pour cela, il nous faut, comme le Christ, ressentir la douleur des autres jusqu'au plus intime, choisir la faiblesse qui démasque et qui désarme, accepter l'impuissance. C'est le chemin des Béatitudes.



### *Chemin spirituel de la vieillesse*

Henri SANSON

90 pages, *Parole et Silence* 2004

Un merveilleux petit livre dans lequel l'auteur présente avec tact et justesse la spiritualité de son âge, après une vie passée dans la Compagnie de Jésus (en Algérie pour l'essentiel). Il donne quelques pistes pour vivre la vocation spirituelle de la vieillesse tandis que la seconde partie est consacrée à l'approche de la mort. Voilà des mots réconfortants pour entourer nos anciens, et un guide pour vivre jusqu'au bout.

### *Les prières eucharistiques*

Olivier de CAGNY

150 pages *Parole et Silence* 2003

Ce nouveau Cahier de l'Ecole cathédrale de Paris est consacré à un commentaire croisé des quatre principaux Canons de la messe. La présentation est claire, facile à suivre ; elle resitue bien les textes actuels dans leur filiation historique.

### *Le temps perdu*

Yolande BOINNARD

366 pages, *Ed. saint Augustin*, 2003.

Voici un excellent livre sur la loi du repos sabbatique dans l'Ancien Testament comme dans l'Evangile. C'est aussi l'occasion de redécouvrir le sens du repos pour Dieu dans nos monastères contemplatifs comme au cœur de nos sociétés modernes. Oui, insiste l'auteur avec justesse, il faut favoriser l'émergence d'une société sabbatique qui fasse droit à Dieu et aux légitimes aspirations de l'homme. « Apprends dans le repos du corps et de l'esprit la calme lenteur de toute germination » (Règle de la communauté des Diaconesses de Reuilly).

## *Commencer dans la vie religieuse avec Saint Antoine*

Christophe BOUREUX

268 pages, Cerf 2003.

Saint Antoine est un original, au sens plein et fort de ce terme : il répond originellement à l'appel du Christ 'viens et suis-moi' ; et sa réponse est source pour la vie monastique qui consiste à se laisser transformer par cette Parole du Christ, à savoir commencer chaque jour sans jamais revenir en arrière. Le livre, écrit par un dominicain, est un commentaire précis et actualisé de l'œuvre maîtresse de saint Athanase, du reste rapportée en annexe. Il apprend non à se conformer à une Règle, aussi sainte soit-elle, mais à se laisser configurer au Christ dans la nouveauté et les déplacements qui s'imposent.

## *L'intelligence du feu*

Jean-Louis CHRETIEN

206 pages, Bayard 2003

«C'est un feu que Je suis venu apporter sur la terre, et combien je voudrais qu'Il soit déjà allumé». J.L. Chrétien nous rapporte comment les hommes, des Pères de l'Eglise jusqu'à aujourd'hui, ont compris cette parole énigmatique de Jésus. C'est une véritable symphonie de grandes voix qui est ainsi orchestrée. On a particulièrement apprécié le 1er chapitre sur Origène et celui consacré à 'Esprit et feu' qui nous éclaire sur le mystère de Pentecôte.

## *Que tous soient un... En sommes-nous proches ?*

Jean FERNAND-LAURENT

206 pages, Ed. saint Augustin, 2003

Voilà un livre simple, écrit par un passionné qui est bien documenté sur toutes les avancées œcuméniques rendues possibles par le Concile Vatican II ; un livre plein d'espérance aussi sur les perspectives de rencontre avec nos frères réformés ou orthodoxes. La dernière partie s'élargit au dialogue interreligieux. On a notamment apprécié les principes et maximes qui doivent guider semblable ouverture aux autres religions.

*Une douce petite voix,  
Guide pratique sur les révélations privées*

Benedict GROËSCHEL

162 pages, Ed. des Béatitudes 2003.

Un petit livre qui remet les pendules à l'heure dans le domaine foisonnant des révélations et apparitions. L'auteur, qui est religieux et psychologue, dit comment les accueillir ou... s'en prémunir, en proposant des conseils très pratiques.

*Marie de la Trinité, De l'angoisse à la paix*

Christiane SANSON

318 pages, Cerf 2003.

«De l'angoisse à la paix» est un document remis par sœur Marie de la Trinité à son psychanalyste, Jacques Lacan, dans les années 50. Il résume bien le parcours traversé par cette religieuse, assoiffée de vie contemplative, entrée contre sa vocation dans l'Ordre des Dominicaines missionnaires des campagnes. L'auteur, membre du même institut, nous présente la biographie passionnante d'une femme fidèle, contre vents et marées, à son engagement jusqu'au prix de son équilibre. Mais au-delà de cette vie qui a connu la grande épreuve de Job, sont relevés bien des dysfonctionnements qui peuvent entacher un discernement et altérer la vie religieuse : directives intempestives d'un confesseur, responsabilités écrasantes remises à une jeune profès, violation du secret professionnel, poids d'une amitié trop forte, manque de compréhension et d'accueil fraternels. Il est remarquable que, de toutes ces désordres, sœur Marie de la Trinité saura tirer profit pour aider son Ordre comme des sœurs en difficulté. Au total, le livre se présente avec clarté, compétence et sans concessions. On en recommandera la lecture aux responsables de vocation et de formation notamment.

A noter : les Ed. Arfuyen viennent de publier 'de l'angoisse à la paix', 65 pages remarquables de lucidité aiguisée par l'analyse et fort bien présentées par le Dr Renaud.

A.M.

### *Le sérieux de la foi. Croire selon Saint Jean*

Carlo M. MARTINI

218 pages, Ed. saint Augustin 2004.

Le cardinal Martini, jésuite et archevêque émérite de Milan, publie beaucoup ces temps-ci. Ici il s'agit d'une retraite ignatienne qu'il a prêchée autour de quelques péripécies évangéliques tirées de saint Jean. On y trouvera donc mise en œuvre la démarche de la lectio, de la meditatio et de la contemplatio. Le livre peut aider à prendre une semaine de retraite en solitude avec saint Jean, le théologien, le contemplatif.

### *Le désir de Dieu. Prier les psaumes*

Carlo M. Martini

186 pages, Cerf 2004.

Même auteur, même démarche. Ce livre a été particulièrement apprécié de la critique à juste titre. On y trouve une quinzaine de psaumes retenus pour leur appartenance à des genres différents, qu'il est donc possible de choisir chaque fois en fonction de ce que l'on est en train de vivre : la désolation ou la consolation, l'imprécation ou l'action de grâces. En outre, le livre, là encore, pourrait tisser une retraite individuelle.

### *L'oraison du pauvre*

Père Pierre-Marie de la Croix, ocd

128 pages, Ed. du Carmel 2003

En 1960, le Père P.M. de la Croix lançait 'Vives Flammes', revue destinée à entretenir l'esprit d'oraison chez les amis du Carmel. Des articles, parmi les premiers, sont ici rassemblés ; ils touchent des points très pratiques pour qui désire faire oraison ; ils répondent à des questions souvent posées, par exemple : peut-on accompagner son oraison d'un livre ? Peut-on faire oraison n'importe où ? Comment résister au découragement ? Voilà un bien précieux petit guide pour l'oraison.

# ANNONCES

- 1** Monastère féminin dans l'Aude, cherche bénévole (logé, nourri), sérieux (références) et compétent pour 15 jours à 1 mois de travail de maçonnerie et jardinage. Périodes possibles en juillet, août, septembre.  
Cherche aussi cloche de taille moyenne pour la chapelle.  
Tél : 04 68 31 02 10
- 2** Dans cadre agréable, à 50 kms de Paris, « EBORIAC », petite maison de retraite de l'Abbaye de FAREMOUTIERS, habilitée à l'Aide Sociale, dispose de 5 chambres où elle pourrait recevoir des religieuses non dépendantes.  
Pour tout renseignement,  
Tél : 01 64 04 20 37
- 3** Propose gîte rural, à titre gratuit pour religieux (se), région ouest.  
Tél : 02 41 62 52 69
- 4** Dame 54 ans, avec références et expérience d'un service d'accueil auprès d'un monastère, cherche emploi stable dans communauté religieuse, monastère ou auprès d'un prêtre, pour accueil, secrétariat ou autres. Permis B. Si possible logée dans un logement indépendant, sur place ou à proximité.  
Tél : 02 48 58 36 45
- 5** Monastère du Carmel 87210 LE DORAT, recherche pour un jeune prêtre, des numéros de la Revue Ascétique et Mystique. Toutes années, mêmes incomplètes.  
S'adresser au Carmel qui transmettra.  
Tél : 05 55 60 73 65
- 6** Donne à communauté monastique très bon matériel de reliure (presse à percussion, presse à dorer, presse professionnelle).  
Contacter Mme Catherine Edou  
Tél : 01 39 18 06 60
- 7** Propose à communauté monastique ou religieuse harmonium de famille en parfait état de fonctionnement.  
Livraison assurée.  
Tél : 01 60 01 70 96
- 8** Moniale ermite cherche pour son travail de traduction un ordinateur d'occasion qui puisse fonctionner avec des disquettes.  
Tél : 04 68 31 02 10

## RAPPEL À PROPOS DES ANNONCES

- *Nos petites annonces étant un service gratuit, tout particulièrement utile aux communautés, elles sont réservées à nos abonnés.*
- *Le comité de rédaction se réserve la liberté, selon son expérience, de ne retenir que les annonces susceptibles d'intéresser les communautés.*
- *À propos des demandes d'emploi, la Fondation attire l'attention des communautés sur la nécessité de veiller elles-mêmes aux références des candidats, la publication de l'annonce ne constituant pas une garantie suffisante.*



# Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle  
**"Les Amis des Monastères"**

## Tarifs

- Ordinaire : **15 €**
- Soutien : **25 €**
- Le numéro : **4 €**

- Je désire un numéro specimen gratuit,
- Je souhaite m'abonner à la revue "Les Amis des Monastères",
- Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 15 €,
- Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 25 €,
- Je demande l'abonnement gratuit  
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).



Communauté religieuse : .....

Nom: .....Prénom.....

Adresse.....

Code postal      Ville.....

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de "La Fondation des Monastères" et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

**La Fondation des Monastères**  
**83/85, rue Dutot**  
**75015 PARIS**

Conformément à la loi informatique et libertés,  
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification  
aux informations vous concernant.





*Aux jours de peine, ton nom te reconfortera :  
Courage, Jérusalem, il te consolera celui qui t'a donné un  
nom !*

*Aux jours de lassitude, il te réveillera :  
Sur tes murailles, Jérusalem, je poste des veilleurs ;  
ni de jour, ni de nuit, jamais ils ne doivent se taire.*

*Aux jours de médiocrité, il te convertira :  
Malheur à toi, Jérusalem, qui restes impure !*

*Combien de temps encore tarderas-tu ?*

*Aux jours d'inquiétude, il t'apaisera :  
Voici que je fais couler vers Jérusalem la paix comme un  
fleuve.*

*Aux jours de joie, il te dilatera :*

*Qu'on soit dans la jubilation et qu'on se réjouisse,  
car je vais créer Jérusalem « Joie » et son peuple « Allégresse ».*

*Tout au long de la vie, par ce nom, le Christ t'appellera à le  
suivre :*

*Voici que nous montons à Jérusalem !*

*Au terme de la vie, il t'accueillera :*

*Je graverai sur toi le nom de la cité de mon Dieu,  
la nouvelle Jérusalem qui descend du ciel et le nom que je  
porte.*